

# Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada

MARS 1999

[www.newparksnorth.org](http://www.newparksnorth.org)

BULLETIN N° 8



La carte du Canada connaîtra un changement important le 1<sup>er</sup> avril 1999, quelque chose qui ne s'est pas produit depuis 50 ans. Le Nunavut, troisième territoire canadien, verra officiellement le jour avec sa propre assemblée législative et son gouvernement populaire, distinct de celui du reste des Territoires du Nord-Ouest. Toutes les collectivités du Nunavut célébreront l'événement le 1<sup>er</sup> avril.

## Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport de situation sur les projets de création et d'aménagement de nouveaux parcs, de régions patrimoniales associées, et sur d'autres projets de conservation dans le nord du Canada. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel dans la création de parcs et d'autres aires protégées.

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993)* prévoit un échéancier pour l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation dans la région du Nunavut. Le gouvernement du Canada et les Inuit espèrent conclure une entente au sujet de trois parcs nationaux au printemps 1999. Des négociations sont actuellement en cours pour la création du parc national Ukkusiksalik dans la région du Keewatin. Des ententes sur les répercussions et avantages pour les Inuit doivent être conclues pour tous les parcs territoriaux existants et avant l'établissement des plans directeurs de tous les parcs et aires de conservation existants.

L'*Accord-cadre définitif (1993)* avec les Premières nations du Yukon a donné effet à sept ententes définitives : l'entente avec les Premières nations Champagne et Aishihik, l'entente avec les Gwitchin Vuntut, l'entente avec les Nacho Nyak Dun, l'entente avec le

conseil des Tlingit de Teslin, les ententes avec les Premières nations Little Salmon/Carmacks et Selkirk, et l'entente avec la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in. Il reste encore sept ententes définitives à négocier avec différentes Premières nations. C'est à la suite du processus de revendications territoriales qu'on doit procéder à la création d'un réseau de parcs territoriaux au Yukon.

Dans la région visée par le règlement de la revendication foncière des Inuvialuit, le territoire est organisé en parcs nationaux dans une proportion d'environ 18%. Ces aires de conservation sont cogérées par Parcs Canada et par des organismes créés en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)* ou bien elles sont administrées autrement avec l'accord des Inuvialuit. Pour obtenir plus de renseignements, on peut communiquer avec le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier au Secrétariat mixte inuvialuit, Case postale 2120, Inuvik, T.N.-O., XOE OTO. Le numéro de téléphone à composer est le (867) 777-2828. Pour plus de renseignements sur les activités de Parcs Canada dans la région conférée aux Inuvialuit, on peut communiquer avec le directeur des Services aux clients et aux organismes patrimoniaux, Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest, Case postale 1840, Inuvik, T.N.-O., XOE OTO. Le numéro

de téléphone à composer est le (867) 777-3248.

L'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu (1993)* et l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992)* prévoient des mesures pour la protection des régions naturelles, de la faune et des richesses patrimoniales. En deux ans, deux lieux historiques nationaux ont été désignés, l'un à Délyne et l'autre

### Points importants

|   |    |
|---|----|
| Création du parc national Tuk Tuk<br>Nogait .....   | 5  |
| Promulgation de la Loi sur la<br>gestion des ressources de la<br>vallée du Mackenzie .....                      | 7  |
| Publication de « The Archeology<br>of Canyon City » .....   | 11 |
| Publication de<br>« Overland Trail » .....  | 12 |
| Fin de l'ébauche de la Stratégie à<br>l'endroit des aires protégées<br>du Yukon .....                           | 14 |
| Proclamation des rivières Bonnet<br>lume et Tatshenshini à titre de<br>rivières du patrimoine<br>canadien ..... | 18 |
| Désignation du parc historique<br>international La Ruée vers<br>l'or du Klondike .....                          | 19 |
| Signature de l'entente définitive<br>par la Première nation<br>Tr'ondëk Hwëch'in .....                          | 19 |
| Création de l'Agence Parcs<br>Canada .....  | 30 |

dans les environs. Dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in, on a aussi noté une plus grande activité. Les Gwich'in cherchent à élaborer une stratégie à l'endroit des aires protégées, pour leur région, en collaboration avec

les gouvernements territoriaux du Yukon et des T.N.-O. En 1998, la désignation d'une partie du fleuve Mackenzie à l'extérieur de Tsiigehtchic a été le fruit, en grande partie, des efforts du Gwich'in Social and Cultural Institute et des mem-

bres de la collectivité.

Les considérations relatives aux revendications territoriales et aux droits fonciers issus des traités, pour la région du Deh Cho et les régions assujetties au traité no 8 (South Slave) et au traité no 11 (North Slave), influenceront grandement sur le calendrier de présentation des projets de conservation dans ces régions.

Nouveaux parcs dans le Nord est structuré en fonction des régions revendiquées ou des régions conférées. Ces régions figurent sur la carte à la page 2.

Nouveaux parcs dans le Nord a son site Web sur Internet. L'adresse est la suivante :

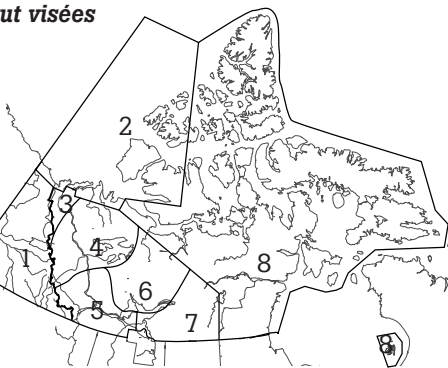
[www.newparksnorth.org](http://www.newparksnorth.org)

Gordon Hamre, rédacteur adjoint  
Judi Cozzetto, rédactrice adjointe.

### Régions du Yukon, T.N.-O. et Nunavut visées par les revendications territoriales

#### Consultation facile Page

|  |    |
|--|----|
| 1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon ..... | 10 |
| 2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit .....              | 9  |
| 3. Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in .....                | 10 |
| 4. Région visée par le règlement de la revendication du Sahtu .....                    | 10 |
| Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et Métis .....        | 10 |
| 5. Deh Cho .....   |    |
| 6. Esclave Nord (traité n° 11)* .....  |    |
| 7. Esclave Sud (traité n° 8)* .....  |    |
| 8. Région visée par le règlement de la revendication du Nunavut .....                  | 20 |



\* Il y a des chevauchements en ce qui concerne les domaines de revendication.

## Revendications territoriales des Autochtones

### Aperçu général

*Note de la rédaction : L'article qui suit contient des renseignements puisés à différentes sources gouvernementales. Il constitue un exposé sur les revendications territoriales des Autochtones, destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions.*

Au Canada, les concepts de droit ancestral et de titre ancestral ont été reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux des peuples autochtones ont aussi été reconnus et affirmés au paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a été conçue et a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique, en ce domaine, a été proposé en 1973, à la suite d'une décision de la Cour

Suprême du Canada (la décision *Calder*) reconnaissant l'existence du titre ancestral en droit canadien. Devant les incertitudes créées par cette décision, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de négocier le règlement des revendications. Par la suite, en précisant certains aspects de la politique, on a partagé les revendications en deux catégories :

- 1) **les revendications globales**, fondées sur le fait que des droits et titres ancestraux permanents n'ont pas été établis par des traités ou d'autres moyens légaux;
- 2) **les revendications particulières**, résultant du non-respect présumé de certaines obligations légales et de traités signés avec les Indiens, ou d'une mauvaise administration des terres et des autres biens aux termes de la *Loi sur les Indiens* ou de certaines ententes officielles.

### Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les groupes autochtones pour lever les ambiguïtés légales associées au concept des droits ancestraux en common law. Le processus est censé déboucher sur des ententes concernant les droits spéciaux dont disposeront les peuples autochtones sur les terres et les ressources. L'objectif visé est la négociation de traités modernes établissant une définition claire, sûre et durable des droits sur les terres et les ressources. Les ententes de règlement des revendications globales visent à remplacer des droits ancestraux non définis par un ensemble de droits et avantages clairement définis et codifiés dans des ententes protégées par la Constitution.

Les ententes de règlement définissent un large éventail de

droits et d'avantages accordés aux groupes requérants : ces droits et avantages comprennent habituellement l'entière propriété de certaines terres, des droits garantis d'exploitation des ressources fauniques, la participation à la gestion des terres et des ressources dans tout le territoire visé par l'entente, une indemnité en argent, une part des recettes de l'exploitation des ressources et des mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est établi par le processus de revendication dans une région visée par un règlement, le groupe requérant continue d'exercer ses activités d'exploitation des ressources fauniques à l'intérieur de l'aire protégée. Un conseil de gestion formé de représentants de la collectivité autochtone et du gouvernement peut aussi être établi pour conseiller la ministre relativement à l'administration du parc national. L'accord sur la revendication territoriale, enfin, fait état des avenues de développement économique dont le groupe requérant pourra profiter grâce à la création du parc national : on peut y mentionner, par exemple, les possibilités offertes en matière d'emplois et de marchés.

En décembre 1986, le gouvernement fédéral a annoncé d'importants changements à sa politique des revendications globales, après une longue période de consultation auprès des groupes autochtones. Parmi ces changements, les principaux sont la mise en place de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux, l'inclusion des droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement, le partage des recettes de l'exploitation des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. La politique établie en 1986

prévoit aussi l'établissement de mesures provisoires pour protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations, et la négociation de plans de mise en oeuvre devant accompagner les ententes définitives.

L'autonomie gouvernementale peut être négociée parallèlement aux revendications globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle pour certains aspects de l'autonomie gouvernementale, lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit être négociée conformément au *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*, établi en 1995.

#### **Revendications particulières et droits fonciers issus des traités**

Les revendications particulières ont trait à l'exécution des traités et à l'administration par le gouvernement fédéral des terres de réserves indiennes, des fonds des bandes et d'autres biens. L'objectif principal du gouvernement, en ce qui a trait aux revendications particulières, est de s'acquitter de ses obligations légales envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus des traités (DIT) forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées revendications relatives aux DIT, et elles sont traitées séparément des autres revendications particulières.

Dans le Nord du Canada, Parcs Canada est actuellement engagé dans des discussions concernant le parc national Wood Buffalo. La Première nation Salt River, qui est membre du Conseil tribal assujéti au traité n° 8 des T.N.-O.,

a indiqué qu'elle souhaite faire une sélection des terres dans le parc national Wood Buffalo dans le cadre de ses négociations concernant les DIT. La ministre du Patrimoine canadien a accepté de prendre cette demande en considération. Une table parallèle où l'on traite exclusivement des questions concernant le parc Wood Buffalo et la Première nation Salt River a été mise en place pour ces négociations.

#### **Autres revendications**

Le gouvernement fédéral est en train de conclure ou de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, qu'on a parfois appelés revendications du troisième type. Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques sur les revendications globales et particulières, mais ils ne répondent pas aux stricts critères d'acceptation.

L'une de ces propositions faisant actuellement l'objet de négociations met en cause les Métis de l'Ouest des T.N.-O. Lorsque l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis a été rejetée par les collectivités autochtones en 1990, le gouvernement fédéral a décidé d'engager des discussions sur des revendications régionales avec les groupes autochtones de la partie ouest des T.N.-O. Dans le district de South Slave, toutefois, les Dénés ont choisi de réclamer le respect de leurs droits issus du traité n° 8, de sorte que les Métis admissibles restaient sans instrument de pression pour défendre leur cause. Des négociations sont maintenant en cours avec les Métis de South Slave, et ces négociations pourraient avoir une incidence sur les démarches en vue de la création du parc national Wood Buffalo.

---

# Projets couvrant deux régions revendiquées ou plus

---

**Gouvernement des T. N.-O. - Éducation, Culture et Emploi - Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles**

---

## **Base de données en ligne des Archives des T.N.-O.**

L'an dernier, les Archives des T.N.-O. ont mis au point trois bases de données en ligne auxquelles on peut avoir accès par le site Web du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles (CPSPG) (<http://pwnhc.learnnet.nt.ca>). Ces bases de données sont un moyen pris par le CPSPG pour rendre ses ressources plus accessibles au public. La principale base de données est celle du fonds qui donne un bon aperçu des Archives, avec quelques restrictions cependant. Les deux autres se rapportent aux dossiers, mais d'une manière plus détaillée. La plus populaire de toutes est celle des photos qui compte environ 15 000 entrées et fait la description de chacune. La troisième base de données répertorie environ 5 000 heures d'enregistrements d'histoire orale. Les descriptions ne répondent pas encore aux normes nationales, mais elles devraient être considérablement améliorées au cours des années à venir.

La section sur la base de données du site Web du CPSPG est en cours de développement. Différentes approches sont envisagées, à savoir relier les trois bases de données, doter la base de données des photos d'une fonction de survol et donner un accès direct aux enregistrements. Les bases de données s'enrichissent continuellement de mises à jour et de renseignements nouveaux, et les améliorations visant à rendre l'information plus accessible, utile et pertinente sont toujours une priorité.

**« Sur le Web » : base de données des noms géographiques des T.N.-O.**

Vous êtes-vous déjà demandé d'où vient le nom **Grand lac des Esclaves**? En l'honneur de qui l'**île Ellesmere** a-t-elle été ainsi nommée? Quelle est la latitude et la longitude du **lac Pontoon**? Que signifie **Tsiigehtchic** (désolé de ne pouvoir vous aider avec la prononciation)? Quel était l'ancien nom du hameau de **Kugluktuk** et quand a-t-il changé de nom?

Vous pourrez trouver une réponse à toutes ces questions, et à bien d'autres, en cliquant simplement avec votre souris. La base de données des noms géographiques des T.N.-O., qui renferme plus de 11 000 noms officiels de lieux, se trouve maintenant sur Internet. Cette base de données, fruit de 101 ans de travail, faisait au début partie d'un fichier renfermant de l'information sur tous les noms de lieux au Canada. Ce fichier, qui a vu le jour avec la création de l'ancienne Commission de géographie du Canada en 1898 et qui a continué d'être alimenté par le Comité permanent canadien des noms géographiques, a été versé pour la première fois dans un système informatisé au milieu des années 1970. Lors de la création du Programme des noms géographiques des T.N.-O. en 1985, la partie de la base de données qui traitait des noms géographiques des T.N.-O. a été transférée dans le Nord. Le travail réalisé dans le cadre du Programme des noms géographiques a permis d'enrichir considérablement les premières données emmagasinées. En particulier, des milliers de noms de lieux autochtones traditionnels ont été ajoutés, portant les entrées de la

base de données à plus de 22 000. L'actuelle version Web de la base de données fournit de l'information sur près de 11 000 noms de lieux officiels aux T.N.-O. Outre les noms officiels, on prévoit entrer dans la base de données tous les noms autochtones historiques et traditionnels. (<http://www.pwnhc.learnnet.nt.ca/programs/geodb.htm>)

**Ressources, Faune et Développement économique - Parcs et Tourisme**

---

## **Route des voyageurs Alexander Mackenzie**

En 1998, le gouvernement des T.N.-O. a officiellement proclamé le fleuve Mackenzie élément du réseau de la Route des voyageurs Alexander Mackenzie. Ressources, Faune et Développement économique et NWT Arctic Tourism collaborent maintenant avec l'Alexander Mackenzie Voyageur Association, organisme sans but lucratif, pour qu'elle étende ses efforts promotionnels au fleuve Mackenzie et à ses collectivités. Ainsi, les canoéistes et autres visiteurs qui se rendront dans les collectivités de la vallée du Mackenzie pourront comprendre et apprécier la richesse patrimoniale de l'utilisation traditionnelle faite par les Autochtones du Deh Cho et des cours d'eau tributaires du bassin du Mackenzie.



## Stratégie à l'endroit des aires protégées des Territoires du Nord-Ouest

### Stratégie à l'endroit des aires protégées des T.N.-O.

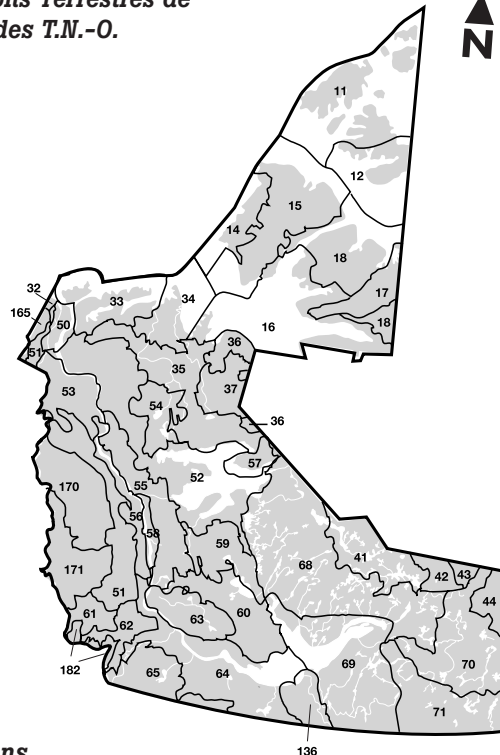
Des progrès ont été faits en 1998 en matière de Stratégie à l'endroit des aires protégées dans l'ouest des T.N.-O. Une ébauche définitive de la Stratégie a été rédigée en décembre 1998 et envoyée aux dirigeants régionaux et aux chefs d'organisations pour étude.

Au départ, on espérait que la Stratégie pourrait s'appliquer également au Nunavut. Toutefois, cela s'est avéré impossible puisque les aires protégées de ce territoire font l'objet dans une certaine mesure de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Le nouveau territoire du Nunavut déterminera si la question des aires protégées doit ou non être examinée davantage.

Une bonne partie du travail réalisé jusqu'ici dans l'Ouest des T.N.-O. est attribuable au comité consultatif. Créé pour travailler à ce projet de concert avec les gouvernements fédéral et territorial, le comité compte des représentants de chacune des six régions de l'Ouest des T.N.-O., ainsi que des membres qui représentent les intérêts de l'industrie, des organisations environnementales et des gouvernements territorial et fédéral.

L'ébauche définitive de la Stratégie établit un cadre permettant d'identifier et d'évaluer des aires protégées potentielles avant de les créer. Le comité consultatif devait veiller principalement à ce que la Stratégie respecte les accords sur les revendications territoriales, les traités et les droits inhérents des Autochtones, et à ce qu'elle soit suffisamment souple pour tenir compte des situations fort différentes dans les régions touchées par des revendications et

### Écorégions Terrestres de l'Ouest des T.N.-O.



#### Écorégions

- |                                     |                                       |   |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|
| 11. Basse terre de l'île Sverdrup   | 42. Basse terre du lac Garry          | 61. Plateau Nahanni                         |
| 12. Plateau des îles Parry          | 43. Plaine de la rivière Back         | 62. Plaine du lac Sibbeston                 |
| 14. Plaine côtière de l'île Banks   | 44. Plaine/Haute terre du lac Dubawnt | 63. Plateau Horn                            |
| 15. Basse terre de l'île Banks      | 50. Delta du Mackenzie                | 64. Basse terre de la rivière au Foin       |
| 16. Basse terres du golfe Amundsen  | 51. Plateau de la rivière Peel        | 65. Hautes terres du Nord de l'Alberta      |
| 17. Monts Shaler                    | 52. Plaine du Grand lac de l'Ours     | 68. Haute terre de la rivière Coppermine    |
| 18. Basses terres des îles Victoria | 53. Plaine de Fort MacPherson         | 69. Haute terre du lac Tazin                |
| 32. Plaine côtière du Yukon         | 54. Collines Colville                 | 70. Haute terre de la rivière Kazan         |
| 33. Plaine côtière de Tuktoyaktuk   | 55. Chaînon Norman                    | 71. Haute terre du lac Selwyn               |
| 34. Plaine de la rivière Anderson   | 56. Plaine de la rivière Mackenzie    | 136. Basse terre de la rivière des Esclaves |
| 35. Plaine de la baie Dease         | 57. Plaines de Grandin                | 165. Monts British-Richardson               |
| 36. Collines du Couronnement        | 58. Monts Franklin                    | 170. Monts Mackenzie                        |
| 37. Plaine du lac Bluenose          | 59. Plaine de la rivière Keller       | 171. Monts Selwyn                           |
| 41. Haute terre du lac Takijuj      | 60. Plaine du Grand lac des Esclaves  | 182. Massif Hyland                          |

celles qui ne le sont pas.

Lorsque les dirigeants régionaux et les chefs des organisations auront accepté l'ébauche définitive de la Stratégie, elle sera transmise aux gouvernements territorial et fédéral pour approbation. On prévoit qu'elle sera officiellement approuvée d'ici l'été 1999, après quoi les divers membres de ce partenariat prévoient la mettre en oeuvre.

### Gouvernement du Canada - Parcs Canada - Parcs nationaux

#### Parc national Tuk-tut Nogait

À la fin de décembre 1998, Tuk-tut Nogait a été proclamé parc national sous l'administration et le contrôle de la ministre du Patrimoine canadien, ministère fédéral dont relève Parcs Canada. Le parc avait fait l'objet d'une controverse concernant un projet de modification des limites nord-ouest afin de permettre à une entreprise minière de Toronto, Darnley Bay Resources Ltd., d'explorer et d'exploiter les ressources minérales. Maintenant que le Parlement a créé le parc,

l'activité minière se limitera aux terres situées à l'extérieur des limites.

Parcs Canada est toujours intéressé à agrandir le parc national en y incluant des terres de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu et du Nunavut. Toutefois, les communautés touchées ont soulevé des sujets de préoccupation plus immédiats. Les terres des deux régions ont été mises de côté jusqu'en 2003 pour les protéger contre toute activité de développement au cas où les parties souhaiteraient entamer des négociations.

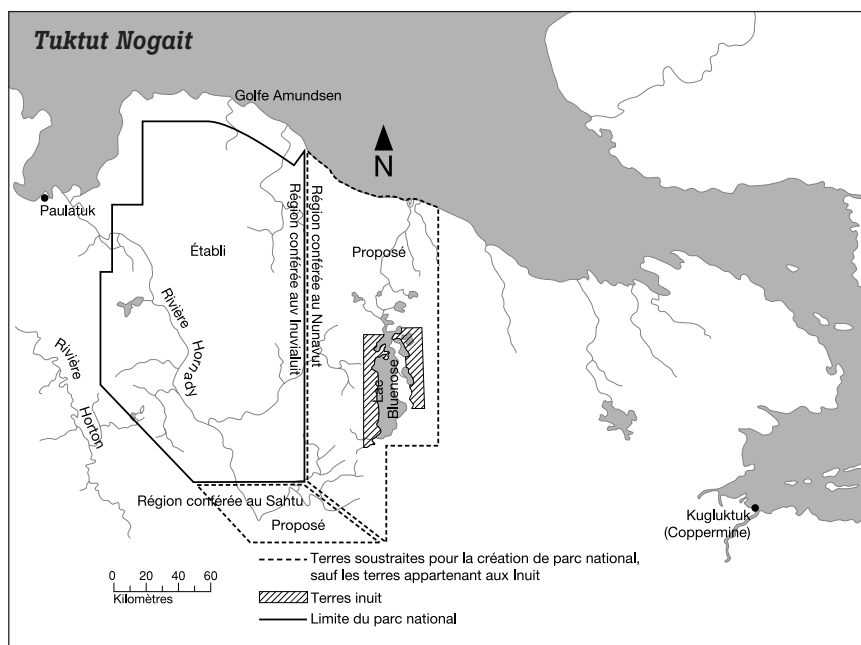
Parcs Canada et le conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait achèvent l'ébauche des lignes directrices provisoires en matière de gestion du parc. Ces lignes directrices indiquent comment le parc sera géré d'ici l'établissement d'un plan directeur. Une fois l'ébauche de ces lignes directrices terminée, elles seront distribuées aux organismes extérieurs et aux membres du public pour examen et commentaires.

L'un des buts de Parcs Canada est d'assurer la santé écologique des parcs nationaux. À Tuktut Nogait, on met en place un programme de surveillance pour faire en sorte que les gestionnaires du parc soient en mesure d'atteindre cet objectif. En 1998, on a construit une station météorologique qui surveille la température de l'air et au sol; on a également mis en place un programme de vérification de la qualité et de la quantité de l'eau sur la rivière Hornaday et on a commencé à cartographier la végétation du parc au moyen de l'imagerie satellite.

### **Lieux historiques nationaux**

#### **Projet commémoratif des Métis du bassin du Mackenzie**

Un projet conjoint de la Métis Heritage Association (MHA) et de Parcs Canada a permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs et de réaliser des activités en 1998-



1999. En août 1998, une session extraordinaire sur les Métis du bassin du Mackenzie a eu lieu à Winnipeg dans le cadre du Colloque sur la terre de Rupert. La plupart des collaborateurs du projet sur l'histoire des Métis ont assisté à cette rencontre qui a attiré des participants engagés du Canada et des États-Unis et qui a fait connaître le territoire des Métis au nord du 60<sup>e</sup> parallèle.

Depuis le début, ce projet a pour objectif premier de produire un récit historique érudit présentant les thèmes, les personnes et les endroits ayant une importance particulière pour les Métis des T.N.-O. en vue d'une commémoration potentielle par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMH). « *Picking up the Threads* », le récit historique achevé en novembre 1998, est le fruit de documents thématiques qui font appel à la tradition et au savoir-faire universitaire en mettant particulièrement l'accent sur l'histoire orale, ou « la voix des Métis »; il s'agit d'un travail de collaboration de Métis et de non-Métis qui reflète ces divers antécédents et perspectives. L'étude présente les origines et la

diversité des Métis aux T.N.-O., leurs liens avec d'autres patries et leurs relations avec les commerçants de fourrure, les missionnaires et les organismes gouvernementaux. Elle traite particulièrement de la contribution des femmes, du rôle crucial des Métis dans le transport sur la *Grande Rivière* ou *Toulou* (aujourd'hui le Mackenzie) ainsi que des importantes réalisations économiques et sociales antérieures aux années 1940. Malgré certaines lacunes, notamment en ce qui a trait aux importantes réalisations politiques après les années 1950 et à l'apparition de la nation métisse des T.N.-O., l'étude présente clairement l'histoire riche et unique des Métis du bassin du Mackenzie. Un résumé de « *Picking up the Threads* » doit être présenté à la CLMH à l'automne 1999.

Un document particulier sur François Beaulieu, le *patriarche* et le « Old Man » de Salt River (au nord-ouest de Fort Smith) est aussi en cours de rédaction. Père d'une importante dynastie métisse, Beaulieu témoigne du rôle particulier des Métis dans l'établissement des relations entre les Autochtones et les euro-Canadiens dans le

---

bassin du Mackenzie. Le document renfermera des recommandations de commémoration après consultation d'intervenants métis.

Outre ces activités, la MHA aimerait coordonner la rédaction de l'histoire des Métis du bassin du Mackenzie après 1950 et peut-être publier « *Picking up the Threads* ». Elle compte également rédiger des documents pour le programme d'études, préparer des exposés multimédias et intégrer l'information dans de nouvelles expositions sur les Métis au Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles et au centre d'interprétation des Métis aux T.N.-O.

## **Ministère des Affaires indiennes et du Nord**

---

### **Gestion des ressources de la vallée du Mackenzie**

La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* a été promulguée le 22 décembre 1998, à l'exception de la Partie IV (Office de gestion des eaux et des terres de la vallée du Mackenzie). La *Loi* établit un nouveau système coordonné de gestion des ressources et confère aux habitants du Nord, notamment aux Autochtones, un rôle plus actif dans la réglementation de l'utilisation des terres et des eaux.

Aux fins de la *Loi*, la vallée du Mackenzie comprend toute la partie ouest des T.N.-O., à l'exception de la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit et du parc national Wood Buffalo. Les nouveaux parcs nationaux seront soustraits à la loi dès leur création officielle et dès que les droits, titres ou intérêts des Autochtones auront été réglés.

### **Régions visées par le règlement de la revendication des Gwich'in et du Sahtu**

Dans ces deux régions, ce sont des offices publics qui se sont chargés de planifier l'utilisation des terres et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux.

Les offices de gestion des terres et des eaux des Gwich'in et du Sahtu sont maintenant responsables de la délivrance, de la modification, du renouvellement et de la suspension des permis d'utilisation des terres et d'exploitation hydraulique dans leur région respective, fonctions réglementaires qui étaient auparavant assumées par l'Office des eaux des T.N.-O. et le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC).

### **Régions non visées par un règlement de la revendication territoriale**

Le MAINC continuera de délivrer les permis d'utilisation des terres et l'Office des eaux des T.N.-O., les permis d'exploitation hydraulique aux fins des activités dans les régions du North Slave, South Slave et Deh Cho jusqu'à la promulgation de la Partie IV de la *Loi* et l'établissement de l'Office de gestion des eaux et des terres de la vallée du Mackenzie.

### **Office de gestion des eaux et des terres de la vallée du Mackenzie**

La promulgation de la Partie IV de la *Loi* établissant l'Office de gestion des eaux et des terres de la vallée du Mackenzie a été retardée pour permettre aux représentants du MAINC et au groupe de travail sur la gestion des eaux et des terres de la vallée du Mackenzie de répondre à certaines préoccupations soulevées par les chefs des Premières nations des régions où les revendications territoriales ne sont pas réglées.

### **Évaluation environnementale**

La Commission d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, qui a compétence sur l'ensemble de la vallée, procède actuellement à l'évaluation environnementale et à l'examen des projets de développement dans les régions visées par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in et du Sahtu ainsi que dans les régions du North Slave, du South Slave et du Deh Cho.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service des Communications régionales, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Case postale 1500, Yellowknife, (T.N.-O) X1A 2R1 (867) 669-2576

## **Ministère des Pêches et Océans**

---

### **Aires marines protégées et Arctique canadien**

Le Canada a adopté la *Loi sur les océans* en janvier 1997. En vertu de cette *Loi*, une aire marine protégée (AMP) est une partie de la mer qui a été désignée pour être spécialement protégée à au moins une fin. Des AMP peuvent être établies pour conserver et protéger ce qui suit :

- les ressources halieutiques commerciales et non commerciales, y compris les mammifères marins, et leurs habitats;
- les espèces menacées ou en voie de disparition, et leurs habitats;
- les habitats uniques;
- les aires marines ayant une grande biodiversité ou productivité biologique;
- toute autre ressource marine ou habitat selon les besoins.

Le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones touchées, les organismes chargés des ententes de règlement des revendications territoriales et les communautés côtières partout au Canada travaillent de concert à l'élaboration d'une Stratégie de gestion des océans (SGO) qui s'appliquera aux trois océans qui baignent le Canada. Cette stratégie nationale reposera sur les principes de la gestion intégrée, du développement durable et de l'approche prudente (à savoir pêcher par excès de prudence). En vertu de la *Loi*, il y a trois programmes complémentaires à élaborer pour appuyer la SGO du Canada, à savoir la gestion intégrée, les aires marines

---

protégées et la santé écologique des milieux marins. Cinq projets pilotes ont été mis en place au Canada : quatre dans le Pacifique et un dans l'Atlantique.

Bien que les AMP soient généralement définies en vertu de la *Loi sur les océans*, cette dernière a été conçue pour encourager la participation des intervenants à l'établissement des limites de chaque AMP et à la rédaction de leur plan directeur en fonction de leur objet, de leur emplacement et de leur nature. On insiste énormément pour que les intervenants participent dès le départ afin que leurs buts et leurs priorités de même que ceux des collectivités touchées soient pris en compte. La *Loi* prévoit également une certaine souplesse à tous les stades de développement des AMP. Par exemple, une AMP peut avoir une existence saisonnière, annuelle ou permanente et peut ne pas être en place pour toujours, selon la raison de sa désignation.

Dans l'Ouest de l'Arctique, des groupes de travail, des commissions et des plans d'utilisation des terres ont souligné, pendant plus d'une décennie, l'importance de la participation des intervenants au processus de planification et la nécessité de protéger l'environnement marin.

La création d'une AMP dans l'Arctique nécessitera une étroite collaboration avec les communautés côtières et les intervenants à l'intérieur des cadres de cogestion qui ont été établis en vertu des ententes de règlement des revendications territoriales au Nord. Une AMP pilote permettrait au ministère des Pêches et Océans (MPO) et aux communautés du Nord de travailler de concert à la

conservation des océans tout en encourageant la participation et la responsabilité locales, en favorisant les possibilités de surveillance et de garde des aires se trouvant dans chaque communauté et en améliorant le processus décisionnel.

Les « sites pilotes » des AMP fonctionnent selon le principe de la gestion adaptée qui offre la possibilité d'apprendre par essai et erreur. Les sites pilotes fonctionnent à titre expérimental; ils constituent une expérience en planification intégrée et nécessitent la participation des intervenants, deux éléments essentiels à l'élaboration d'un processus de désignation d'AMP qui fonctionne et qui tient compte de toutes les parties concernées. Le MPO travaille avec un certain nombre d'intervenants pour faire de la protection marine une réalité dans l'océan Arctique.

Une AMP pilote serait une occasion de coopération et mettrait l'accent sur la planification et la gestion intégrée des océans entre le MPO, les organisations autochtones, les intervenants, les communautés du Nord, d'autres organismes gouvernementaux, l'industrie et divers conseils de gestion. Ce processus peut faire en sorte que les sites choisis représentent les valeurs et les besoins locaux, régionaux et nationaux.

Une AMP pilote peut également compléter les lois et règlements ou les plans directeurs en place qui ont été élaborés par d'autres intervenants. Il y a actuellement (ou il y aura bientôt) trois outils législatifs pour protéger les aires marines dans les T.N.-O. En effet, les aires fauniques marines seront protégées

en vertu de la *Loi sur la faune du Canada* et de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, les aires marines nationales de conservation, en vertu du projet de loi C-48 actuellement à l'étude par le Parlement, et les aires marines protégées, en vertu de la *Loi sur les océans*. Le ministère de l'Environnement, Parcs Canada et le MPO ne font pas cavalier seul, mais travaillent plutôt de concert à l'établissement d'aires de protection marines.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le MPO a travaillé à divers projets. Il est possible d'avoir de l'information sur le sujet à des fins éducatives et de rétroaction. Cette information aide les gens à comprendre la *Loi sur les océans* et à découvrir les programmes et les projets qui en découlent. Si vous désirez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer à l'adresse figurant à la page 31.



---

# Région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in

---

## **Gwich'in Social and Cultural Institute**

### **Plaques commémoratives et projet des arbres repères - Lieu historique national Nagwichoonjik**

En janvier 1998, la ministre du Patrimoine canadien a désigné Nagwichoonjik, tronçon du fleuve Mackenzie, entre la rivière Thunder et Point Separation, lieu historique national. Afin de bien faire sentir l'objet de la désignation, à savoir le désir des Gwichya Gwich'in de partager leur histoire et leur culture à des fins éducatives et touristiques, deux activités commémoratives auront lieu en 1999. Le texte des plaques commémoratives portera sur les limites est et ouest de la désignation, la rivière Thunder et Point Separation. Ces plaques expliqueront l'importance culturelle et historique de ces lieux pour les Gwichya Gwich'in.

L'autre activité commémorative aura lieu sur le territoire. Un Aîné secondé par un adjoint de Tsiigehtchic commencera à marquer le début de onze pistes importantes du point de vue historique reliant le corridor du Mackenzie à d'autres terres ancestrales des Gwichya Gwich'in. Chaque début de piste sera marqué par un *njoh* (arbre repère). Ces repères particuliers ont toujours été utilisés par les Gwich'in pour indiquer les lieux de pêche importants, les pistes et autres lieux d'importance culturelle. Les Gwich'in choisissaient à cette fin de grands arbres isolés dont ils coupaient les branches, n'en laissant que deux au milieu, de part et

d'autre de l'arbre, ce qui donnait l'impression que celui-ci avait des ailes. Outre qu'ils servaient de repères, ces arbres étaient aussi utilisés à une autre fin au moins, fort différente. Selon l'histoire orale des Gwich'in, les Inuvialuit se servaient du *njoh* comme poste de surveillance pour savoir combien de Gwich'in campaient à l'un des premiers lieux de pêche (ruisseau Pierre) sur le fleuve Mackenzie, juste avant de les attaquer. La dernière bataille entre les Gwich'in et les Inuvialuit a eu lieu à cet endroit au milieu des années 1800. Les Aînés de Tsiigehtchic se rappellent avoir vu ce *njoh* il y a longtemps (1937).

Après ces activités commémoratives, les Gwichya Gwich'in de Tsiigehtchic souhaitent également réaliser d'autres activités, notamment la dernière main à une histoire communautaire intitulée *Gwichya Gwich'in Googwandak : The History of the Gwichya Gwich'in and of Tsiigehtchic* ainsi qu'à une présentation multimédia de cette information; des reconnaissances archéologiques du lieu historique national du tronçon du fleuve Mackenzie et des fouilles à l'endroit anciennement appelé Arctic Red avec l'aide des gens de l'endroit et des touristes; le rétablissement des anciennes pistes reliant le fleuve Mackenzie aux régions de l'intérieur traditionnellement utilisées; une visite à pied guidée de Tsiigehtchic. Les Gwichya Gwich'in considèrent qu'il s'agit là d'activités utiles pour leur

peuple et pour les touristes qui désirent en apprendre davantage sur la culture et l'histoire des Gwich'in.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Alestine Andre  
Directeur général  
Gwich'in Social and Cultural Institute  
Case postale 46  
Tsiigehtchic (T.N.-O.)  
XOE OBO  
téléphone : (867) 953-3613  
télécopieur : (867) 953-3820  
courriel :  
alestine\_andre@learnnet.nt.ca

Ingrid Kritsch  
Directrice de la recherche  
Gwich'in Social and Cultural Institute  
50, promenade Rycon  
Yellowknife (T.N.-O.)  
X1A 2V6  
téléphone : (867) 669-9743  
télécopieur : (867) 669-7733  
courriel :  
ingrid\_kritsch@learnnet.nt.ca

---

# Région visée par le règlement de la revendication du Sahtu

---

**Gouvernement des T.N.-O. - Éducation, Culture et Emploi - Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles**

**Groupe de travail mixte sur les places et lieux patrimoniaux du Sahtu**

En juillet 1998, le Groupe de travail mixte sur les places et lieux patrimoniaux du Sahtu (GTMPLPS) a terminé l'ébauche de son rapport qui recommande la commémoration de 42 lieux importants pour le patrimoine culturel des Dénés et des Métis du Sahtu, de même que l'adoption de divers niveaux de

protection. Le GTMPLPS compte quatre membres nommés représentant le Sahtu Secretariat Inc. ainsi que les gouvernements fédéral et territorial. Un cinquième membre, élu par les quatre autres, agit à titre de président. Le GTMPLPS a été créé à la suite de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu et est chargé de formuler des recommandations aux ministres appropriés des gouvernements fédéral et territorial au sujet de la commémoration et de la protection des lieux patrimoniaux du Sahtu. Les lieux ont été choisis à la suite d'un

important travail sur le terrain dans les collectivités de Fort Good Hope, Colville Lake et Délne, et constituent un éventail varié du point de vue historique et culturel; leur étendue varie entre moins d'un hectare et de nombreux kilomètres de piste linéaire. Des recherches sont actuellement en cours dans la collectivité de Tulita et le rapport du groupe de travail devrait faire état d'un certain nombre d'autres lieux. Le GTMPLPS se réunira en mai 1999 pour examiner le rapport définitif. Ce dernier devrait être rendu public au cours de l'été.

---

# Régions visées par les revendications territoriales des Dénés et des Métis (Mackenzie Sud)

---

**Gouvernement du Canada - Environnement Canada - Service canadien de la faune**

**Lac Mills**

Les marécages entourant le lac Mills, élargissement du fleuve Mackenzie à 40 km en aval de sa sortie du Grand lac des Esclaves, sont un important habitat de rassemblement des oiseaux aquatiques migrateurs qui empruntent la

vallée du Mackenzie. De 1994 à 1997, le Service canadien de la faune (SCF) a fait des relevés aériens au lac Mills pour obtenir des données sur le nombre d'oiseaux migrateurs et d'oiseaux de rivage se rassemblant à cet endroit au cours des périodes de migration printanières et automnales. Ce sont là les premières données provenant du lac Mills depuis le début des

années 1970. Fort Providence aimerait que le lac Mills obtienne le statut d'aire protégée pour des raisons de subsistance et des raisons culturelles, mais le régime de propriété privée des terres complique la situation. Le SCF travaille avec la bande de Fort Providence et d'autres parties intéressées pour trouver des solutions de conservation applicables au lac Mills.

---

# Région visée par les revendications territoriales des Premières nations du Yukon

---

**Gouvernement du Yukon - Tourisme - Patrimoine**

**Introduction**

La Direction du patrimoine du gouvernement du Yukon continue d'appliquer la *Loi sur le patrimoine historique (LPH)*, et participe à la

mise en oeuvre de l'*Accord-cadre définitif* du Conseil des Premières nations du Yukon et des diverses ententes définitives des Premières nations du Yukon.

La Direction est chargée de la recherche, de la protection, de la présentation et de la mise en valeur

des ressources patrimoniales du Yukon. La *LPH* a été conçue pour compléter les dispositions de l'Entente-cadre sur le patrimoine et favoriser leur application. Comme les 14 ententes avec les Premières nations du Yukon ont été signées et mises en oeuvre, ce sont les

Premières nations qui assurent la garde de leur patrimoine. Les rôles et les responsabilités en matière de ressources patrimoniales du Yukon sont décrits principalement au chapitre 13 de chaque entente définitive de même que dans l'Entente-cadre définitive. Dans certains cas, la Direction du patrimoine et une Première nation se partagent la gestion et la propriété d'un lieu en raison de son importance patrimoniale interculturelle. Plusieurs de ces lieux doivent également faire l'objet d'une désignation en vertu de la LPH.

### **Canyon City**

Toujours en 1998, la Direction du patrimoine a chargé, par marché de services, la Yukon Conservation Society de guider les visiteurs au lieu historique de Canyon City et de leur expliquer le rôle de cet endroit dans les premières années de Whitehorse. Située en bordure du fleuve Yukon, là où il entre à Whitehorse par le canyon Miles, Canyon City renferme des preuves archéologiques d'un point d'arrêt bref mais important le long de la « piste de 98 » conduisant au Klondike. La Direction du patrimoine vient de publier une autre brochure de sa collection sur les recherches archéologiques au Yukon, qui s'intitule « The Archaeology of Canyon City: from Trail to Tramway ».

### **Lieu historique du Fort Selkirk**

On travaille actuellement à la production d'un nouveau plan directeur pour l'endroit qui est peut-être le lieu historique le plus important du Yukon, Fort Selkirk, situé sur la rive du Yukon de l'autre côté de l'embouchure de la rivière Pelly. Depuis l'adoption de l'Entente définitive de la Première nation Selkirk en 1997, la Première nation et le gouvernement du Yukon sont copropriétaires du lieu qui a fait l'objet d'une gestion conjointe en vertu d'un plan directeur qui date de 1990. Un groupe de gestion de

Fort Selkirk, composé de trois représentants chacun de la Première nation et du gouvernement du Yukon, a été chargé de la mise en oeuvre du plan initial et en assurera la révision. Le lieu compte encore une quarantaine de bâtiments qui représentent plus de cent ans d'histoire et un large éventail de thèmes tels que la vie militaire, la vie religieuse, le commerce, l'éducation et la vie communautaire. Les recherches archéologiques ont mis au jour des preuves d'utilisation du lieu qui remontent à 8 000 ans.

Tous les bâtiments ont été stabilisés et l'accent est maintenant mis sur l'interprétation. Les bâtiments s'étendent sur un kilomètre de terrasse fluviale. Un bâtiment à chaque extrémité du lieu sera aménagé en centre d'interprétation en 1999. Le plan directeur 1999 de Fort Selkirk tiendra compte des dispositions de l'Entente, des réalisations découlant du plan directeur de 1990, des changements que connaît le tourisme patrimonial et des désirs de la collectivité.

### **Lieu historique de Forty Mile, du Fort Cudahy et du Fort Constantine**

Ce lieu historique, comme son nom le laisse entendre, se compose de trois entités situées à l'embouchure de la rivière Forty Mile à sa jonction avec le fleuve Yukon près de la frontière de l'Alaska, à quelque 80 km au nord-ouest de Dawson City. Les dispositions relatives à ce lieu font également l'objet du chapitre 13 de l'Entente définitive de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in.

Forty Mile est situé sur la rive sud de la rivière du même nom et était le plus grand centre minier du Yukon lorsque l'or fut découvert au Klondike. En fait, la découverte de l'or au Klondike a été enregistrée au bureau du registraire minier de Forty Mile. À l'époque, la collectivité comptait environ 600 habitants et près de 100 bâtiments dont une bibliothèque, une salle de spectacles, des saloons, une église et des

magasins. Seule une demi-douzaine de bâtiments subsistent encore aujourd'hui. Au cours de l'été 1998, une première et brève reconnaissance archéologique a été faite pour déterminer la nature et l'ampleur des ressources subsistantes. Forty Mile a été pratiquement abandonné du jour au lendemain pour les mines d'or du Klondike et une bonne partie des preuves matérielles ont disparu en raison des inondations périodiques. On s'attend à trouver quelque part sous le silt des preuves de l'utilisation du lieu par le peuple Han avant son occupation par des peuples non autochtones, probablement pour la pêche. Les pêcheurs qui font la pêche commerciale du saumon utilisent encore la route d'accès avoisinante au fleuve Yukon.

De l'autre côté de l'embouchure de la rivière Forty Mile se trouvent Fort Cudahy et Fort Constantine. Fort Cudahy était un poste de la North American Trading and Transportation Company qui comprenait une scierie et un certain nombre de magasins. Fort Constantine, situé en amont de Fort Cudahy, était un fort classique entouré de palissades. Établi en 1895, ce fut le premier poste de la police à cheval du Nord-Ouest et fut ainsi baptisé du nom de l'officier responsable, le chef Charles Constantine. Fort Cudahy et Fort Constantine furent tous deux abandonnés lorsque Dawson City devint le centre d'attraction. On sait peu de choses au sujet des vestiges de ces deux lieux même s'ils sont surtout de nature archéologique.

En 1999, la Direction du patrimoine entreprendra conjointement avec les Tr'ondëk Hwëch'in la planification des travaux de recherche, de conservation, de gestion et d'interprétation concernant ces lieux conformément à l'entente de règlement de la revendication territoriale. La Première nation et le gouvernement du Yukon géreront ce lieu historique et en seront les copropriétaires.

---

### **Lieux historiques Rampart House et Lapière House**

En 1998, la Première nation des Vuntut Gwitchin d'Old Crow et la Direction du patrimoine ont commencé à rédiger les plans directeurs de ces deux lieux historiques importants situés en bordure de la rivière Porcupine. En vertu de l'*Entente définitive des Vuntut Gwitchin*, les deux lieux sont gérés conjointement par la Première nation et le gouvernement du Yukon, qui en sont également les propriétaires. Ces derniers doivent également élaborer les plans directeurs des deux lieux historiques.

En vertu de l'*Entente*, la Première nation et le gouvernement du Yukon ont nommé trois membres chacun à un Comité mixte du patrimoine pour surveiller l'élaboration des plans directeurs. Le projet de planification a été confié par marché de services à Ecogistics Consulting et a nécessité une consultation publique à Old Crow et à Whitehorse de même que la participation des Gwich'in des T.N.-O. et de l'Alaska. Lapière House était un lien commercial et routier entre la partie intérieure nord du Yukon et Fort McPherson aux T.N.-O. Des descendants d'habitants de Rampart House qui vivent aujourd'hui à Old Crow et à Fort Yukon en Alaska retournent encore à cet endroit.

Les ressources patrimoniales de ces deux lieux témoignent des premières rencontres entre Autochtones et non-Autochtones au Yukon. Des négociants, des représentants de l'Église et du gouvernement ont fait leurs premières incursions à ces endroits situés dans la région la plus au nord-ouest du Canada. Quoique aujourd'hui abandonnés, ces lieux témoignent des nombreux changements qu'ont subis la culture et les modes de vie de la population autochtone au cours des dernières générations. Les Aînés Gwitchin se souviennent encore de ces faits d'histoire qu'ils se plaisent à raconter.

À compter de l'été 1999, les plans directeurs serviront à guider la recherche, la conservation, le développement et la mise en valeur de ces lieux historiques au cours des dix prochaines années.

### **Interprétation en bordure de route**

La Direction du patrimoine améliore ses panneaux d'interprétation aux haltes routières du Yukon. Le plan d'interprétation pour la route est de l'Alaska est le dernier en date pour les corridors routiers. Il s'ajoute à six autres plans semblables qui permettent aux voyageurs qui empruntent ces corridors d'interpréter le patrimoine culturel et naturel du paysage du Yukon. Les voyageurs s'arrêtent aux haltes routières, s'y reposent et s'y renseignent sur la région.

En 1998, année du centenaire de la Ruée vers l'or du Klondike, 15 nouveaux panneaux d'interprétation ont été installés en bordure de la route en boucle qui traverse les champs aurifères du Klondike entre les ruisseaux Bonanza et Hunker.

### **Tr'o-ju-wech'in**

Au cours de l'été 1998, la Direction du patrimoine a travaillé avec les Tr'ondëk Hwëch'in de Dawson City à l'examen des ressources archéologiques de Tr'o-ju-wech'in et de Klondike City (Lousetown) à l'embouchure de la rivière Klondike. Tr'o-ju-wech'in est le nom donné à un camp de pêche Han qui était situé à la jonction de la rivière Klondike et du fleuve Yukon. L'arrivée massive en 1897-1898 à cet endroit de ceux qui prenaient part à la Ruée vers l'or du Klondike le transforma rapidement en quartier industriel et quartier de la prostitution de Dawson City. Cette dernière était reliée à Klondike City par un pont traversant la rivière Klondike; c'est à cet endroit que se trouvaient la Klondike Mines Railway, la Klondike Brewery et la Klondike Sawmill de même qu'un quartier résidentiel réputé être un lieu de prostitution.

On ne trouve plus à cet endroit que des vestiges de machinerie et des tracés de fondation. Encore moins tangibles sont les preuves de l'existence d'un ancien camp de pêche Han enfoui sous le silt à la suite d'inondations régulières, de même que les vestiges de l'ancienne collectivité de la Ruée vers l'or. Six étudiants Tr'ondëk Hwëch'in et un chercheur ont fait des fouilles archéologiques. En creusant parfois à plusieurs mètres dans le silt, ils ont trouvé des artefacts intacts et d'autres preuves de l'existence du lieu ancestral Han. Pendant ce temps, des chercheurs en archéologie de l'université Simon Fraser se sont intéressés aux vestiges historiques de Klondike City. Une deuxième année de fouilles au cours de l'été 1999 permettra de mieux voir l'aire de campement ancestrale.

La recherche et la planification concernant Tr'o-ju-wech'in sont prévues aux dispositions de l'*Entente définitive de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in*. (Voir aussi l'article de Parcs Canada à la page 19.)

### **Piste terrestre reliant Whitehorse et Dawson City**

En 1902, le gouvernement du Yukon accordait par marché de services le défrichage d'une voie terrestre reliant Whitehorse et Dawson City, qui pouvait être empruntée au cours de l'hiver lorsque les embarcations étaient remisées. Cette route d'hiver avait 330 milles de longueur et comptait des relais tous les 25 milles. Les voyageurs y trouvaient des chevaux frais pour les étapes et des traîneaux, de la chaleur, des lits, de la nourriture et des rafraîchissements. Cette route a été abandonnée dans les années 1950 lorsque des routes modernes ont été construites, mais certaines petites sections sont encore en service.

En 1998, la Direction du patrimoine a publié une brochure

---

illustrée sur la piste terrestre à partir de documents d'archives, d'histoires orales et d'enquêtes sur le terrain. La piste historique est maintenant présentée comme un lien important du Sentier transcanadien au Yukon.

### **Centre d'interprétation de la Bérिंगie du Yukon**

Le Centre d'interprétation de la Bérिंगie du Yukon à Whitehorse vient de terminer sa deuxième année d'existence et continue d'être une importante attraction touristique au Yukon. Le Camp Bérिंगie a vu le jour en 1998. Il s'agit d'un programme qui permet aux jeunes de se renseigner sur l'époque glaciaire du Yukon et les sciences, notamment l'archéologie, la géologie et la botanique, qui sont utilisées dans la découverte de cette histoire ancienne. Le Centre renferme des grands

mammouths laineux, des tigres à dent en cimenterre, des ours à tête courte et des lions d'Amérique, empaillés et sous forme de squelettes. C'est au moyen d'une combinaison des sciences occidentales et des connaissances autochtones que se fait l'interprétation de cette époque où le Refuge yukonnais de la Bérिंगie faisait partie d'un sous-continent libre de glaces. Les mammifères ont erré de la Sibérie centrale au Yukon où ils ont été suivis par les premiers habitants d'Amérique du Nord. <http://www.beringia.com/>

### **Lieux de sépulture des Premières nations du Yukon**

La Direction du patrimoine a travaillé en collaboration avec les Premières nations du Yukon pour élaborer des mesures de protection des lieux de sépulture des Premières nations découverts sur les

terres non visées par un règlement. L'adoption de ces règles découle des ententes définitives avec les Premières nations du Yukon et de l'*Accord transfrontalier du Yukon avec les Tettit Gwich'in*. La Direction a réuni des représentants et des Aînés des Premières nations du Yukon signataires d'ententes, du Conseil tribal Gwich'in, de la GRC, du MAINC et d'autres ministères du gouvernement du Yukon pour discuter de moyens appropriés de « traiter avec respect » les lieux perturbés et les restes humains qui ont été trouvés. Les mesures qui seront adoptées permettront de traiter de façon sûre et uniforme les lieux de sépulture souvent oubliés et non indiqués.

## **Conférence de l'Association canadienne d'archéologie**

La Direction du patrimoine accueillera la 32<sup>e</sup> conférence annuelle de l'Association canadienne d'archéologie à Whitehorse, du 28 avril au 2 mai 1999. Des archéologues du Canada et des États-Unis se rencontreront pour échanger des idées et de l'information. L'un des principaux thèmes sera l'anthropologie de la Cordillère. Vous trouverez plus de renseignements à l'adresse suivante : <http://www.yukonheritage.com>

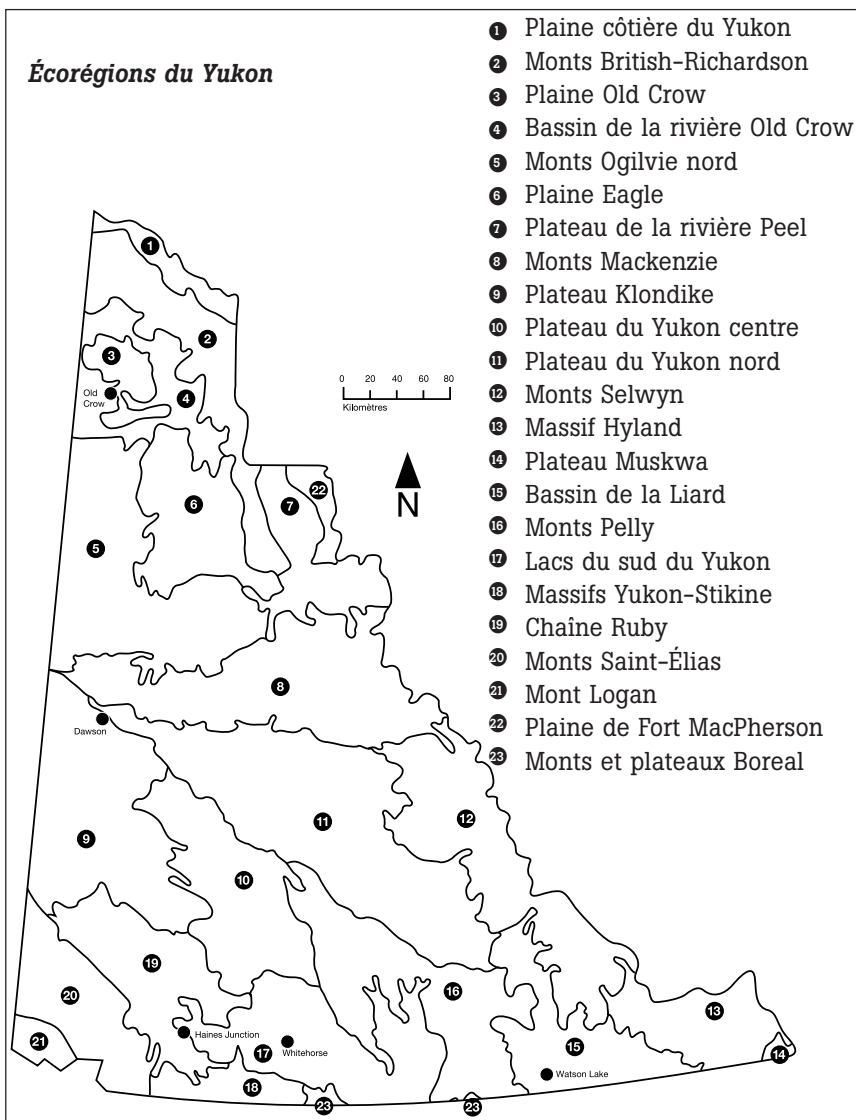
## Tourisme et parcs

### Stratégie à l'endroit des aires protégées

Le gouvernement du Yukon a l'intention d'établir un réseau d'aires protégées afin de sauvegarder les habitats fauniques essentiels, les milieux humides importants, les sites historiques connus et des secteurs représentatifs des 23 écorégions du territoire. La version définitive de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon a été mise au point en décembre 1998 et on travaille actuellement à sa mise en oeuvre.

Dans le cadre de la Stratégie, on a élaboré un plan de deux ans axé sur l'atteinte de quatre buts principaux. Le plan de travail fera l'objet d'un examen public et sera révisé annuellement. Les grandes lignes du plan de travail sont les suivantes :

- Protection d'aires centrales représentatives dans chaque écorégion. Des équipes de planification locales seront mises sur pied pour le nord-ouest et le nord-est du Yukon de même que pour la région de Teslin.
- Protection des terres humides. Au printemps 1999, on mettra en place un cadre stratégique pour protéger les terres humides. À l'automne 1999, le marécage Horseshoe et la Nordenskiöld seront désignés aires de protection de l'habitat et d'autres lieux humides importants seront identifiés et désignés. Au printemps 2000, L'hutsaw et Needlerock seront désignés aires de protection de l'habitat.
- Création d'aires de gestion spéciale en vertu des ententes définitives avec les Premières nations. Au printemps 1999, la région de la rivière Fishing Branch sera désignée réserve écologique. À l'automne de la même année, le mont Tombstone sera désigné parc de conservation du milieu naturel et la rivière Tatshenshini sera



proclamée rivière du patrimoine canadien.

- Application des engagements à l'égard des nouvelles aires de gestion spéciale qui seront créées dans le cadre d'une nouvelle entente définitive avec les Premières nations du Yukon.
- Modification de la *Loi sur les parcs du Yukon* pour créer les outils législatifs nécessaires à la mise en oeuvre de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon.

### Aires de gestion spéciale

#### Ddhaw Gro

Ddhaw Gro est le nom donné par les Tutchoni du Nord au secteur autrefois appelé le refuge faunique McArthur. Ddhaw Gro est dominé par le pic Grey Hunter et par les coteaux environnants, où vit une population de moutons de fanin, espèce voisine du mouflon de Dall, mais différente par la couleur. Dans cette aire protégée, on trouve beaucoup de terre saline et d'importantes sources thermales.

Ddhaw Gro a été désigné aire de gestion spéciale en vertu des

---

*Ententes définitives* avec les Premières nations Nacho Nyak Dun et Selkirk. Un comité directeur formé de personnes désignées par ces deux Premières nations et par le gouvernement du Yukon élaborera un plan directeur dans les deux ans qui suivront la date d'entrée en vigueur de l'*Entente définitive de la Première nation Selkirk*. Une fois le plan directeur rédigé, Dhaw Gro sera désigné zone à l'habitat protégé en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

### **Rivière Fishing Branch**

La rivière Fishing Branch est le plus important cours d'eau de fraye du saumon, dans la partie canadienne du réseau hydrographique du Yukon. On y assiste à d'exceptionnelles montaisons de saumon quinnat, kéta et coho. Cette aire est protégée en raison de ses ressources fauniques importantes, en particulier pour son saumon et ses grizzlis.

Les terres qui se trouvent au nord de la rivière Fishing Branch, près du mont Bear Cave, ont été désignées aire de gestion spéciale en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation des Vuntut Gwitchin*. Cette région est devenue une réserve écologique en vertu de la *Loi sur les parcs du Yukon*. Le gouvernement du Yukon, le gouvernement fédéral et le Conseil des Vuntut Gwitchin examinent actuellement l'ébauche d'un plan directeur pour la rivière Fishing Branch. Une fois l'examen terminé, le plan directeur sera rendu public pour commentaires. Il devrait être prêt en 1999.

### **Marécage Horseshoe**

Le marécage Horseshoe est, pour les oiseaux aquatiques, une importante aire de reproduction et de rassemblement située sur le territoire ancestral de la Première nation des Nacho Nyak Dun, au centre du Yukon. Cette aire comprend le marécage Horseshoe, un méandre mort de la rivière Stewart, et la partie inférieure du ruis-

seau Nogold, avec les nombreux étangs peu profonds qui baignent la vallée.

Le marécage Horseshoe a été désigné aire de protection de l'habitat dans le cadre de l'*Entente définitive de la Première nation Nacho Nyak Dun*. Le Conseil des richesses renouvelables du district de Mayo et la Première nation des Nacho Nyak Dun examinent actuellement l'ébauche d'un plan directeur pour le marécage Horseshoe. Cette ébauche sera rendue publique pour commentaires avant d'être parachevée d'ici la fin de l'année.

### **Zone humide L'hutsaw**

La zone humide L'hutsaw (autrefois les lacs Von Wilczek) forme un grand ensemble de milieux humides utilisés par les canards comme aire de repos, de nidification et de mue. Cette zone humide se trouve en bordure de la route Klondike nord, au sud de la traversée Pelly. Elle a été désignée aire de gestion spéciale en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Selkirk (EDPNS)*.

Un comité directeur formé de personnes désignées par la Première nation Selkirk et par le gouvernement du Yukon élaborera un plan directeur pour la zone humide L'hutsaw dans les deux ans qui suivront la date d'entrée en vigueur de l'*EDPNS*. Lorsque le plan directeur sera rédigé, la zone humide L'hutsaw sera désignée zone à l'habitat protégé en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

### **Rivière Nordenskiöld**

La vallée de la rivière Nordenskiöld, au sud de Carmacks, forme un ensemble important de milieux humides et constitue une aire importante de repos et de nidification pour les oiseaux aquatiques. Cette zone a été désignée aire de gestion spéciale en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Little Salmon/Carmacks*.

Un comité directeur formé de personnes désignées par la Pre-

mière nation Little Salmon/ Carmacks et par le gouvernement du Yukon a rédigé un plan directeur pour la rivière Nordenskiöld. Le comité a établi un plan de travail pour guider ses efforts et un entrepreneur a été embauché pour répertorier les ressources. Il s'agit là d'un premier pas vers la planification de gestion.

### **Plaine Old Crow**

La plaine Old Crow est le plus grand ensemble de milieux humides du Yukon. Située sur le réseau de la rivière Old Crow, au nord du cercle polaire, la plaine compte plus de 2 000 étangs et marais d'une superficie allant d'un demi-hectare à 4 700 hectares. La région est une importante aire de reproduction et de mue pour 500 000 oiseaux aquatiques. La sauvagine, le rat musqué et d'autres animaux de la plaine sont d'une grande importance pour les Vuntut Gwitchin.

En vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Vuntut Gwitchin*, la partie sud de la plaine Old Crow a été désignée aire de gestion spéciale, et la partie nord a été incluse dans le nouveau parc national Vuntut. Dans la gestion de la plaine Old Crow, on veillera à garantir l'intégrité de la région en tant qu'unité écologique, en gardant comme principes directeurs la préservation du poisson, de la faune et de leurs habitats, et le maintien de l'utilisation ancestrale que les Vuntut Gwitchin font des terres. On effectue actuellement une étude triennale sur la sauvagine et les habitats des zones humides de la plaine Old Crow. Les résultats de cette étude serviront à l'élaboration d'un plan directeur qui sera établi conjointement par le gouvernement du Yukon, le gouvernement fédéral et la Première nation Vuntut Gwitchin.

# Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

## ■ Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux

1. Blackstone
2. Bloody Falls
3. Sentier Canol/canyon Dodo
4. Canyon City
5. Sources de la rivière Coal
6. Fort Selkirk
7. Fort Smith Mission
8. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
9. Gwich'in
10. Île Herschel
11. Lac Hidden
12. Ijraliq
13. Katannalik
14. Kekerten
15. Lansing Post
16. LaPierre House
17. Mallikjuaq
18. Relais Montague
19. Station de télégraphie d'origine, Bureau de la scierie du Yukon (Dawson City)
20. Qaummaarviit
21. Rampart House
22. Sentier patrimonial Ridge Road
23. Robinson Road House
24. Shawshe
25. Sylvie Grinnell
26. Twin Falls Gorge

## ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parc (RPN), sites nationaux (SN) et lieux historiques nationaux (LHN)

27. Arvia'juaq (LHN)
28. Aulavik (PN)
29. Auyuittuq (RPN)
30. Lieu traditionnel de pêche de Déline et vieux Fort Franklin (LHN)
31. Île Ellesmere (RPN)
32. Passage automnal des caribous (LHN)
33. Mont Grizzly Bear et collines Scented Grass (LHN)
34. Ivavik (PN)
35. Kitigaryuit (LHN)
36. Klondike (LHN) - Dawson City
37. Kluane (PN)
38. Kluane (RPN)
39. Nagwichoonijik (LHN)
40. Nahanni (RPN)
41. Église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (LHN)
42. Pingo (site canadien)
43. Tuktut Nogait (PN)
44. Vuntut (PN)
45. Wapusk (PN)
46. Wood Buffalo (PN)
47. Yukon (LHN) - S.S. Klondike

## \* Régions à l'étude

48. Île Akpatok
49. Île Digges
50. Îles du bassin Foxe
51. Lac Mills
52. Basses-terres Rasmussen
53. Wolf Lake





**+ Parcs nationaux et de lieux historiques nationaux proposés**

- 54. Bras Est du Grand lac des Esclaves
- 55. Nord de l'Île Bathurst
- 56. Sirmilik
- 57. Monts Torngat
- 58. Tuktut Nogait
- 59. Ukkusiksalik
- 60. Utkuhiksalik

**★ Rivières et fleuves du patrimoine**

- 61. Alsek
- 62. Arctic Red
- 63. Bonnet Plume
- 64. Kazan
- 65. Soper
- 66. Nahanni Sud
- 67. Tatshenshini
- 68. Thelon
- 69. Thirty-Mile (fleuve Yukon)

**▼ Projets de parcs territoriaux et de lieux historiques**

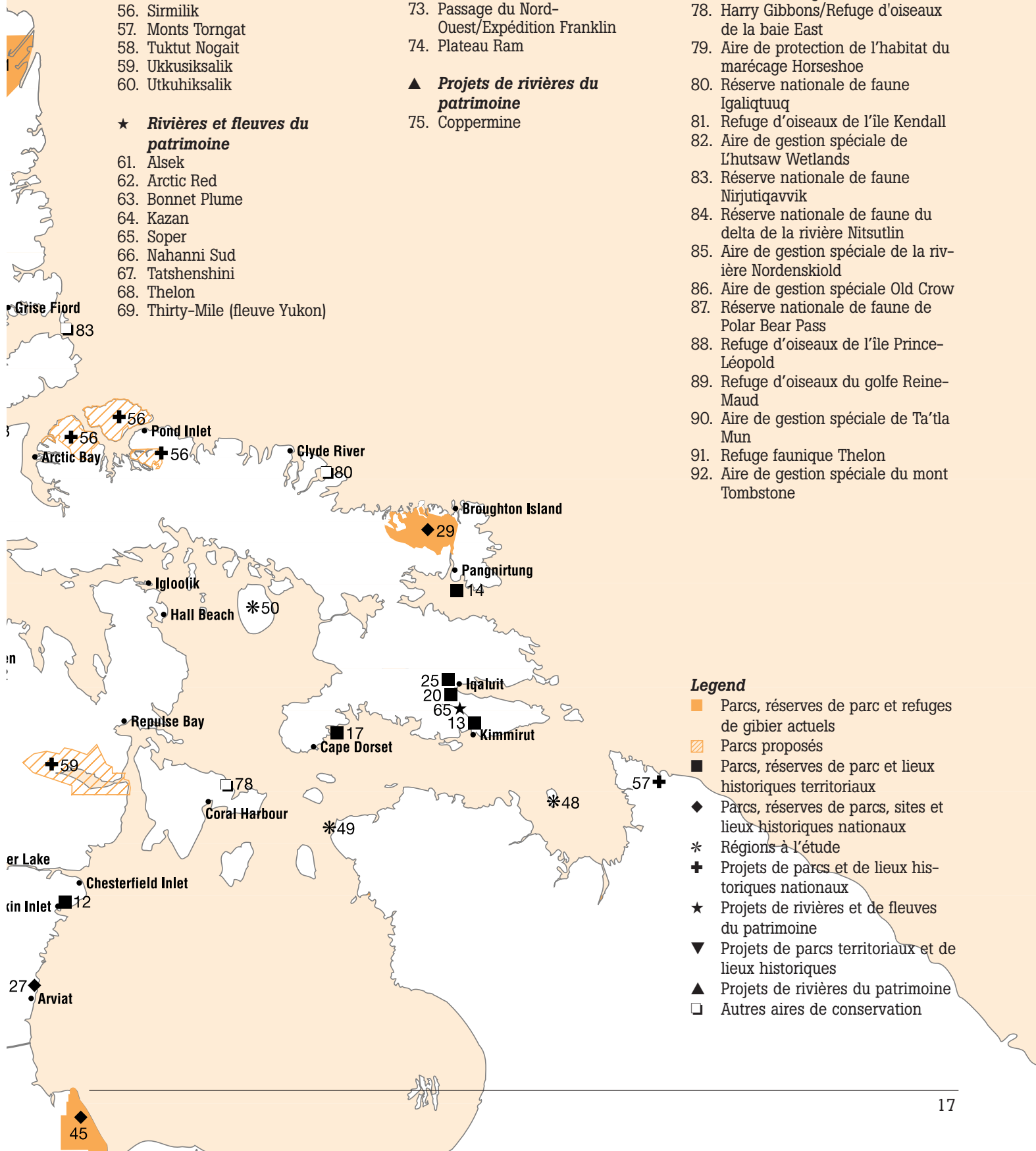
- 70. Île Beechey
- 71. Lac Kusawa
- 72. Mont Pelly
- 73. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
- 74. Plateau Ram

**▲ Projets de rivières du patrimoine**

- 75. Coppermine

**□ Autres aires de conservation**

- 76. Aire de gestion spéciale Ddhaw Gro
- 77. Aire de gestion spéciale de la rivière Fishing Branch
- 78. Harry Gibbons/Refuge d'oiseaux de la baie East
- 79. Aire de protection de l'habitat du marécage Horseshoe
- 80. Réserve nationale de faune Iqaligtuuq
- 81. Refuge d'oiseaux de l'île Kendall
- 82. Aire de gestion spéciale de L'hutsaw Wetlands
- 83. Réserve nationale de faune Nirjutiqavvik
- 84. Réserve nationale de faune du delta de la rivière Nitsutlin
- 85. Aire de gestion spéciale de la rivière Nordenskiöld
- 86. Aire de gestion spéciale Old Crow
- 87. Réserve nationale de faune de Polar Bear Pass
- 88. Refuge d'oiseaux de l'île Prince-Léopold
- 89. Refuge d'oiseaux du golfe Reine-Maud
- 90. Aire de gestion spéciale de Ta'tla Mun
- 91. Refuge faunique Thelon
- 92. Aire de gestion spéciale du mont Tombstone



**Legend**

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier actuels
- ▨ Parcs proposés
- Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs, réserves de parcs, sites et lieux historiques nationaux
- \* Régions à l'étude
- + Projets de parcs et de lieux historiques nationaux
- ★ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs territoriaux et de lieux historiques
- ▲ Projets de rivières du patrimoine
- Autres aires de conservation

### **Ta'tla Mun**

Ta'tla Mun (autrefois lac Tatlmain) est un important lac à poissons comestibles, situé au sud-est de la traverse Pelly, dans le territoire ancestral de la Première nation Selkirk. C'est aussi un endroit très réputé pour la pêche sportive à accès aérien. Ta'tla Mun a été désigné aire de gestion spéciale en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Selkirk*. Un comité directeur formé de personnes désignées par la Première nation Selkirk et par le gouvernement du Yukon travaille à la rédaction d'un plan directeur pour Ta'tla Mun, avec la participation du public. Le plan devrait être terminé d'ici la fin de 1999.

### **Mont Tombstone**

Le mont Tombstone a été désigné aire de gestion spéciale en vertu de l'*Entente définitive avec la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in* et deviendra parc de conservation du milieu naturel en deux étapes.

Un comité directeur a été mis sur pied au début de 1999 pour formuler des recommandations quant aux limites du parc grâce à l'évaluation des terres environnantes. La participation du public et la consultation de divers organismes et groupes d'intérêt sont essentielles. L'*Entente* avec les Tr'ondëk Hwëch'in définit également la zone centrale et prévoit une période de 18 mois pour l'établissement des limites définitives.

Une fois l'examen des limites terminé, toute la région sera désignée parc de conservation du milieu naturel en vertu de la *Loi sur les parcs du Yukon*. On rédigera ensuite un plan directeur pour le parc conformément au processus décrit dans l'annexe de l'*Entente* sur le parc territorial Tombstone. Tous les efforts seront faits pour terminer la rédaction du plan directeur dans les 18 mois suivant l'établissement des limites du parc.

### **Rivières du patrimoine canadien**

#### **Rivière Bonnet Plume**

La rivière Bonnet Plume traverse les milieux sauvages reculés des monts Wernecke. Elle a été mise en candidature au réseau de rivières du patrimoine canadien en janvier 1993, avec la participation de la Première nation des Nacho Nyak Dun. Un plan directeur provisoire pour l'ensemble de son bassin hydrographique a été élaboré avec la collaboration d'un comité consultatif formé des différents intéressés. Au cours de l'année 1997, ce plan a fait l'objet d'une large consultation publique, et le plan définitif a été présenté à la Commission des rivières du patrimoine canadien en février 1998 et accepté. On travaille actuellement à sa mise en oeuvre.

#### **Rivière Tatshenshini**

La rivière Tatshenshini, connue dans le monde entier, prend sa source au Yukon, traverse les spectaculaires montagnes côtières avant de poursuivre sa course vers la Colombie-Britannique et la côte de l'Alaska. La Commission des rivières du patrimoine canadien l'a désignée rivière du patrimoine en 1998. La rédaction du plan directeur a commencé en janvier 1999.

### **Gouvernement du Canada - Parcs Canada - Parcs nationaux**

#### **Wolf Lake (Gooch Aa)**

Wolf Lake est situé dans le sud du Yukon, à environ 200 km à l'est de Whitehorse, près de la communauté de Teslin. La région autour de Wolf Lake est occupée par des montagnes escarpées de part et d'autre de la ligne continentale de partage des eaux au nord de la frontière entre le Yukon et la Colombie-Britannique, et par le cours supérieur de la Liard, de la Morley et de la Wolf. On y trouve divers peuplements de végétaux en partie à cause de la différence d'élévation (jusqu'à 2 100 mètres). Il y a de grandes étendues de

toundra sans arbre de même que des basses terres boisées et des vallées à plus basse altitude. Parmi les caractéristiques remarquables de la région, citons l'important territoire d'hiver de la harde de caribous des régions boisées de Wolf Lake, la rivière Wolf, habitat riche en orignal et en castor, une forte population de gros prédateurs, de poissons et d'oiseaux et de faibles populations de chèvres de montagne et de mouflons de Stone. La stabilité traditionnelle de l'écosystème proie-prédateur de Wolf Lake, notamment les loups et les caribous, présente un grand intérêt scientifique.

Au début de 1998, Parcs Canada a amorcé des discussions avec le Conseil des Tlingit de Teslin et le Conseil des ressources renouvelables des Teslin au sujet d'une éventuelle étude de faisabilité en vue de l'établissement d'un nouveau parc national dans la région. En décembre 1998, le gouvernement du Yukon a adopté sa Stratégie à l'endroit des aires protégées, qui désignait la région de Wolf Lake (Gooch Aa) comme l'une des trois principales régions visées par la planification des aires protégées au Yukon en 1999-2000. En vertu de la Stratégie, le gouvernement s'engageait à mettre sur pied une équipe de planification locale à Teslin pour commencer le travail, et des discussions sont actuellement en cours avec le Conseil des Tlingit de Teslin, le village de Teslin, le Conseil des ressources renouvelables de Teslin et le gouvernement du Canada.

Le processus de planification applicable à cette région porterait des études techniques, des consultations publiques et une coopération intergouvernementale. Si le processus aboutit à la recommandation de protéger la région de Wolf Lake, les gouvernements seront alors en mesure de négocier l'établissement d'un nouveau parc national ou d'un parc territorial.

---

## **Lieux historiques nationaux**

### **Bibliothèque Carnégie/Loge maçonnique**

Construite en 1903-1904 à l'aide d'une subvention de la Fondation Carnégie, la bibliothèque est un édifice à deux étages, remarquable tant par le rôle qu'il a joué dans la vie culturelle de cette ville éloignée de la Ruée vers l'or que par sa forme. Sa vocation de bibliothèque rattachait les habitants de Dawson au reste du monde au moyen des livres et des revues qui s'y trouvaient et des nombreuses réunions qui s'y tenaient. L'édifice se caractérise plus particulièrement par sa façade en tôle emboutie et son intérieur aménagé avec style selon un plan symétrique de type renaissance classique, et par son portique classique en plein centre. La couleur et la texture de la surface rappellent celle d'un édifice de pierre, créant une impression de permanence et de raffinement dans cette région pionnière. L'édifice de la bibliothèque/Loge maçonnique a été désigné lieu historique national en 1967 après une réunion de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMH) tenue à Dawson la même année. En 1998, la Loge no 45 du Yukon de l'Ordre maçonnique a demandé que l'édifice soit pris en compte aux fins d'une aide financière en vertu du Programme national de partage des frais; après évaluation, la CLMH a approuvé la demande la même année. Parcs Canada collaborera directement avec les membres de la Loge maçonnique ainsi qu'avec la ville de Dawson et la Direction du patrimoine du Yukon pour assurer l'intégrité historique permanente de la bibliothèque Carnégie. Des représentants des quatre parties se sont réunis en mars 1999 pour déterminer les modalités d'application du Programme en ce qui a trait à la définition des rôles et des responsabilités de chacun et à l'établissement d'un calendrier approximatif des activités.

### **Parc historique international de la Ruée vers l'or du Klondike**

La Ruée vers l'or du Klondike a eu des répercussions importantes sur cette partie du continent. Elle a incité de nouveaux habitants à s'y installer et a favorisé le développement au Yukon tout en renforçant la souveraineté dans un coin de pays peu connu de la plupart des Canadiens. En accélérant la colonisation de l'intérieur de l'Alaska, la Ruée vers l'or du Klondike a entraîné la création de villes qui joueront un rôle majeur dans l'avenir de l'État.

La route conduisant à la Ruée vers l'or du Klondike traversait le territoire ancestral de la Première nation Carcross-Tagish. Des membres de la Première nation se sont dits intéressés à travailler avec Parcs Canada qui a bien accueilli cette proposition. Des projets sont actuellement en cours pour améliorer l'interprétation de la culture et de l'histoire de la Première nation dans la région et pour y faire participer des membres de la Première nation.

À l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Ruée vers l'or du Klondike, les gouvernements ont désigné parc historique international de la Ruée vers l'or du Klondike certaines terres comprises entre Seattle (Washington) et Dawson City (Yukon). Le travail se poursuit pour préserver des lieux importants le long de la piste.

### **Projet de lieux historiques nationaux des Premières nations du Yukon**

En 1998, quatre Premières nations du Yukon ont poursuivi les recherches et les consultations visant à améliorer la commémoration nationale des peuples autochtones dans le réseau des lieux historiques nationaux du Canada.

### **Carcross-Tagish**

La Première nation Carcross-Tagish se dit intéressée depuis longtemps à améliorer la commémoration de son peuple et de sa

culture dans la région du lieu historique national de la Piste-Chilkoot. La Première nation a mené à terme un projet pluriannuel de dénombrement et de catalogage des lieux patrimoniaux se trouvant sur ses terres ancestrales en 1998.

### **Champagne et Aishihik**

Dans le cadre d'un programme permanent de recherche sur les lieux patrimoniaux se trouvant sur leurs terres ancestrales, les Premières nations de Champagne et d'Aishihik ont réalisé une importante étude sur la région d'Hutshi. Cette étude a ramené les Aïnés à leurs campements ancestraux et a permis d'enregistrer leurs souvenirs, ce qui a donné lieu à un rapport intéressant qui aidera la communauté à faire comprendre l'importance du lieu et à en assurer la protection.

### **Ta'an Kwachin**

L'an dernier, la Première nation Kwanlin Dun a rédigé des biographies de chefs et de dirigeants, et a proposé que Jim Boss soit considéré comme une personne ayant une importance historique nationale. Chef des Premières nations de la région du lac Lebarge au tournant du siècle, Jim Boss a été le premier à réclamer une entente de règlement des revendications territoriales. Des descendants de la famille Boss font aujourd'hui partie de la Première nation Ta'an Kwachin; des consultations ont eu lieu entre les deux Premières nations dans le but d'élaborer un projet de désignation approprié qui sera présenté à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

### **Tr'ondëk Hwëch'in**

La Première nation Tr'ondëk Hwëch'in (PNTH) n'a pas ménagé ses efforts pour réaliser une fois encore son programme de commémoration culturelle. Le rassemblement bisannuel de Moosehide, portes ouvertes et potlatch qui se déroulent pendant trois jours au camp ancestral de la Première nation aux abords de la rivière

---

Yukon, a aussi été le théâtre de la signature officielle de l'*Entente définitive de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in*. C'est ainsi que s'est amorcé un important programme de recherche sur les activités de commémoration rattaché au lieu patrimonial de Tr'o-ju-wech'in.

Tr'o-ju-wech'in est un camp de pêche ancestral situé à l'embouchure de la rivière Klondike et a été désigné lieu patrimonial par la PNTH dans ses revendications. Après avoir examiné diverses formes d'activités commémoratives, on a mis sur pied un comité directeur du patrimoine qui dirigera un programme de recherche de deux ans avant d'entreprendre la rédaction d'un plan directeur pour le lieu.

Ce programme de recherche est d'envergure internationale et tient compte du fait que la frontière

canado-américaine divise en deux les terres ancestrales des Han. En 1998, les projets de recherche ont été les suivants :

- préparation d'une étude ethnographique des Han de Eagle (Alaska) et Dawson (Yukon) parrainée par le National Park Service des États-Unis
- collecte et catalogage de quelque 3 000 photos historiques du bassin hydrographique du Haut-Yukon, avec l'appui de Parcs Canada
- recherche sur l'histoire du lieu patrimonial de Tr'o-ju-wech'in et de la communauté avoisinante de Moosehide
- relevé des lieux patrimoniaux autochtones en Amérique du Nord gérés par des Premières nations ou des Américains autochtones, avec l'appui de Parcs Canada. Ce projet a fourni une mine de renseigne-

ments sur les problèmes communs que rencontrent les peuples autochtones qui travaillent à la commémoration de leur culture

- programme permanent de réunions communautaires et d'exposés permettant de décrire les constatations des projets de recherche et de savoir quelle orientation prendre
- embauchage d'un agent du patrimoine par la Première nation pour faciliter le travail de recherche et de planification pour le lieu patrimonial. (Voir également gouvernement du Yukon - Patrimoine, page 12.)

---

## Nunavut

### ***Incorporation de la Fiducie du patrimoine inuit***

#### ***Fiducie du patrimoine inuit***

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) a été créée en avril 1994 par Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) en vertu des dispositions de l'article 33 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN)*. Il s'agit d'un conseil de quatre administrateurs dont trois sont nommés par les Inuit de chaque région du Nunavut, qu'ils représentent; le quatrième est nommé à titre de représentant de la NTI.

Les administrateurs actuels sont M. Appitak Enuaraq de Pond Inlet (région de Qikiqtani), Mad. Millie Kuliktana de Kugluktuk (région de Kitikmeot), M. Barnabus Peryouar, Aîné respecté de Baker Lake (région de Kivalliq) et Mad. Deborah Webster,

originaires de Baker Lake (NTI). Le bureau de la FPI est situé à Iqaluit et M. Douglas Stenton en est le directeur général.

La principale responsabilité de la FPI est de fournir une orientation et du leadership dans le cadre de la gestion et de la protection de toutes les ressources culturelles se trouvant dans la région visée par le règlement des revendications territoriales du Nunavut ou provenant de celles-ci. Les articles 33 et 34 de l'*ARTN* précisent les responsabilités de la FPI à l'égard des ressources archéologiques du Nunavut, des noms de lieux ancestraux, des objets ethnographiques et des documents d'archives. La FPI joue un rôle direct dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique et des lois et règlements régissant le patrimoine, dans l'examen des demandes de

permis de recherches archéologiques et dans l'examen des changements proposés de noms de lieux géographiques au Nunavut. La FPI travaille également en étroite collaboration avec les Inuit ainsi qu'avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales sur un large éventail de questions se rapportant à la gestion des ressources naturelles au Nunavut.

En 1998, la FPI Inc. a réalisé un certain nombre de projets importants.

---

### **Demandes de permis de recherches archéologiques**

En vertu des dispositions de l'article 33, toutes les demandes de permis de recherches archéologiques dans la région visée par le règlement des revendications territoriales du Nunavut doivent être étudiées par la FPI. Depuis sa création, la FPI a étudié plus de 75 demandes de ce type. En 1998 seulement, elle a étudié au total 14 demandes de permis se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minières, à la planification de la gestion des terres, à la recherche universitaire, aux relevés et à l'évaluation des lieux et à la formation en archéologie.

### **Protocoles d'accès aux restes humains et aux objets funéraires à des fins de recherche**

En 1998, la FPI a étudié une demande d'analyse d'échantillons de restes humains (trouvés il y a environ 40 ans) à des fins de tests d'ADN et d'études génétiques connexes. Après de nombreuses consultations auprès des collectivités et des organisations touchées, la demande a été approuvée. Ce projet a ainsi permis d'établir la nécessité d'adopter des protocoles de recherche sur les restes humains et les objets funéraires connexes. La FPI a rencontré des représentants du Musée canadien des civilisations et un protocole d'entente définissant les rôles et les responsabilités a été rédigé et doit être examiné et approuvé par la Fiducie en 1999.

### **Prêt à long terme de spécimens archéologiques**

En vertu des dispositions de l'article 33, la FPI et le gouvernement doivent s'entendre au sujet du prêt à long terme (c.-à-d. prêt d'objets pendant trois ans ou plus) des spécimens archéologiques trouvés dans la région visée par le règlement des revendications territoriales du

Nunavut. En 1996, la FPI et le Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles se sont entendus sur les modalités à respecter en matière de prêt à long terme. En 1998, il y a eu des discussions avec des représentants du Musée canadien des civilisations au sujet du prêt de spécimens archéologiques qui se trouvent actuellement à cet endroit.

### **Désignation des lieux sacrés et spirituels**

La protection des lieux ayant une importance religieuse ou spirituelle pour les Inuit est une préoccupation importante pour ces derniers et pour la FPI. Des renseignements additionnels sur la question ont été fournis par des Aînés et d'autres personnes averties dans le cadre de l'atelier sur les connaissances ancestrales du Conseil de développement social du Nunavut. La FPI rédige actuellement les conditions et les définitions applicables à la classification des lieux sacrés de même que les recommandations aux fins de la protection et de la gestion de ces lieux pour les générations futures. Ces recommandations seront distribuées en 1999 aux organisations inuit ainsi qu'aux organismes désignés pour examen et commentaires.

### **Éducation et sensibilisation du public**

La FPI s'occupe toujours activement d'éducation et de sensibilisation du public. En collaboration avec Parcs Canada, elle travaille à la production d'affiches éducatives visant à sensibiliser le public à l'importance de préserver le patrimoine archéologique du Nunavut. La première affiche de la série, illustrant d'anciennes têtes de harpon, a été présentée pour examen et a été très bien accueillie. Elle a été distribuée dans les écoles, les centres

d'accueil et autres organisations du Nunavut. La conception des deux autres affiches ayant pour thèmes *uluit* et *Inuksuit* est également terminée et on peut se les procurer à Parcs Canada (Pangnirtung) ou à la FPI.

Pour de plus amples renseignements sur la FPI Inc., veuillez communiquer avec la personne suivante :

Douglas Stenton  
Directeur général  
Fiducie du patrimoine inuit Inc.  
C.P. 2080  
Iqaluit (T.N.-O.) XOA OHO  
Tél. (867) 979-0731  
Télé. (867) 979-0269  
Courriel :  
heritage@nunanet.com

---

## **Gouvernement du Nunavut - Ministère du Développement durable - Parcs, Commerce et Tourisme**

### **Nouveau ministère du Développement durable**

Avec la création du Nunavut, l'ancien ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique de l'Arctique de l'Est deviendra le ministère du Développement durable (MDD). La vision du nouveau ministère est de développer une vie communautaire saine et solide au Nunavut et, notamment, de gérer les conditions environnementales et la biodiversité au moyen des connaissances scientifiques et ancestrales, de développer et d'appuyer des communautés en santé et des économies durables, de créer et d'entretenir un réseau de qualité de parcs et d'aires de conservation.

---

### **Nouveau programme de parcs au Nunavut**

Les habitants du Nunavut sont fiers de leur patrimoine naturel et culturel, des liens solides qu'ils entretiennent avec la nature diversifiée et ses ressources, de leurs collectivités, de la faune et de leur histoire riche et précieuse. Les onze parcs territoriaux existants témoignent non seulement de l'existence de ces régions et environnements naturels et culturels importants, tout en les protégeant, mais ils les commémorent et les présentent fièrement à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

D'abord créés pour répondre aux besoins du tourisme local en offrant des aires de camping et des activités récréatives, les parcs territoriaux sont maintenant considérés comme des moyens de répondre aux nouvelles attentes des habitants et des visiteurs. Les parcs jouent également un rôle précieux de conservation d'écosystèmes uniques, de l'habitat faunique, d'éléments paysagers particuliers ou de lieux historiques.

Un programme de parcs et d'aires de conservation au Nunavut est en voie d'élaboration et permettra de définir le rôle susmentionné. Une fois en place, le programme de parcs continuera d'offrir des possibilités de contribution efficace à long terme aux buts du Nunavut et de ses collectivités au moyen du tourisme, des activités récréatives, de la protection de l'habitat, de la croissance économique et du développement durable.

En étroite collaboration avec les collectivités, le programme de parcs définira le sens et la valeur des parcs pour le Nunavut, décrira les relations entre les parcs territoriaux et nationaux, les rivières patrimoniales et les aires de conservation, et précisera un cadre de gestion et de planification des parcs applicable aux parcs territoriaux existants et

proposés. De plus, il montrera les liens importants qui existent entre la terre, ses habitants et ses collectivités, son patrimoine naturel et culturel et ses ressources.

### **Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit relativement aux parcs territoriaux du Nunavut**

Les négociations de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) relativement aux parcs territoriaux du Nunavut se poursuivront en 1999. En 1998, des rencontres préliminaires ont eu lieu au cours desquelles on a discuté de l'état des parcs du Nunavut et des buts de l'Entente. Conformément aux règles établies dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, l'aménagement des parcs territoriaux au Nunavut sera limité jusqu'à la signature d'une entente qui devrait se concrétiser en 1999.

### **Parcs territoriaux au Nunavut**

Conjointement avec le programme de parcs, les parcs du Nunavut se feront connaître au moyen d'un nouveau logo; de lignes directrices régissant la signalisation et des normes de conception s'appliqueront aux parcs territoriaux. Ces normes régiront tous les parcs nationaux et seront utilisées pour faire la promotion du programme de parcs du Nunavut et pour sensibiliser le public.

### **Parc historique de l'île Beechey**

L'île Beechey est un îlot situé au large de l'extrémité sud-ouest de l'île Devon, à quelque 80 km à l'est de Resolute. On y trouve des tombes, un monument et d'autres richesses historiques rattachées à la funeste expédition de Franklin et à l'entrepôt installé par la suite pour aider les équipes de recherche. Il a été proposé d'y aménager un petit parc historique. La collectivité a choisi de ne pas inclure l'île dans les négociations territoriales du Nunavut,

de sorte qu'on puisse y créer éventuellement un parc historique. Après étude de la question par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, la ministre du Patrimoine canadien déclarait en 1994 que les divers camps, entrepôts, cairns et autres richesses historiques de l'île Beechey sont, individuellement et collectivement, d'une importance historique nationale. Une nouvelle couverture photographique aérienne de l'île a été faite en 1995. Au cours de l'année qui vient, un sondage sera organisé dans la collectivité et la région pour déterminer s'il existe un appui suffisant pour poursuivre la création d'un parc historique territorial.

### **Parc territorial de la chute Bloody**

La chute Bloody, sur la rivière Coppermine, est située à 15 km en amont de Kugluktuk. Elle a été reconnue lieu historique national en 1978. La pêche à l'omble chevalier y est particulièrement importante à l'automne. Des vestiges d'habitats d'hiver utilisés il y a plus de 500 ans par des Autochtones de Thulé, des preuves archéologiques de l'existence de camps de chasse au caribou remontant à plus de 1 500 ans, de la fréquentation du lieu à l'époque de la culture pré-Dorset il y a plus de 3 500 ans et une riche histoire d'exploration dans l'Arctique ne sont que quelques exemples de l'importance historique du lieu.

Le paysage du parc est typique de la région : étendues onduleuses de toundra entrecoupées d'escarpements et d'affleurements rocheux, falaises abruptes à la chute et ailleurs en bordure de la rivière où on peut à loisir observer la faune, pêcher, faire de la randonnée pédestre et du camping. Le parc est une destination fort courue pour les expéditions en canot en partant de Kugluktuk, et les membres des expéditions

de canot et de descente en eaux vives sur la rivière Coppermine sont nombreux à camper à la chute Bloody. Par ailleurs, les habitants de la région utilisent de plus en plus cet endroit pour la pêche et le camping, ce qui perpétue l'utilisation ancestrale du lieu.

Compte tenu de l'utilisation croissante de la région et des préoccupations que cela suscite quant au risque pour les richesses naturelles et culturelles, des représentants de la collectivité et du MDD ont participé à l'aménagement du parc à la chute Bloody. En 1995, un plan directeur conceptuel a été établi et approuvé par la collectivité. Tout au long du processus, un sondage et des réunions tenues dans la collectivité ont permis de cerner les principaux points dont il fallait tenir compte. Trois objectifs ont été visés en particulier : protéger les sites archéologiques; faire en sorte qu'on ne laisse pas de déchets dans cette région; limiter les conséquences de l'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) en améliorant une route bien définie. On continue d'aménager des installations : on a construit des toilettes extérieures, des contenants à ordures et des tables à pique-nique. Les améliorations apportées à la piste de VTT à l'extérieur du parc (entre Kugluktuk et Heart Lake) ont été terminées à l'été 1997. Les projets prévus comprennent la conception et l'aménagement d'installations et de centres d'interprétation et l'amélioration de la piste pour VTT à l'intérieur du parc.

#### **Parc territorial Ijiraliq (rivière Meliadine)**

Le parc territorial Ijiraliq (rivière Meliadine) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ 10 km au nord-ouest de Rankin Inlet. L'été, les visiteurs et les habitants peuvent y apprécier la beauté des paysages de la vallée,

les eskers et les affleurements rocheux de même que la pêche, et observer la faune abondante que renferme le parc, y compris le faucon pèlerin qui est menacé d'extinction. Toutefois, les caractéristiques les plus remarquables du parc sont ses nombreux sites architecturaux, de même que les vestiges des cultures Dorset, Pré-Dorset et Thulé.

Le conseil de hameau de Rankin Inlet s'est déclaré en faveur du projet de parc en mars 1990 et a créé un comité afin d'y travailler avec le personnel du MDD. Des séances de consultation de la collectivité ont été tenues par le MDD, le comité du parc et les représentants du hameau. Un plan conceptuel a été élaboré en 1992 et le transfert en bloc des terres par la collectivité a été approuvé en 1994 afin d'inclure la région du parc. Les terres avaient été réservées avant cette date pour la création du parc territorial.

L'aménagement du parc est en cours. La route d'accès a été améliorée et l'administration du hameau a remplacé les panneaux d'interprétation au site Thulé et a tracé les limites du parc. Elle a également aménagé des installations au printemps 1997, par exemple un abri pour les Aînés, des tables à pique-nique, des toilettes extérieures et des panneaux de signalisation. Les projets à venir comprennent l'installation d'autres panneaux de signalisation, de panneaux d'interprétation et la production d'une brochure sur le parc. En 1999, le MDD collaborera également avec la collectivité à la conception d'un nouveau point d'entrée régional et d'un centre d'accueil à Rankin Inlet pour faire la promotion et l'interprétation de la région et du parc. Des données révèlent que le quart des visiteurs qui s'arrêtent à un centre d'accueil au Nunavut ajoutent des activités locales et régionales à leur visite.

#### **Parc territorial Katannilik**

Katannilik (« lieu de la chute »), au sud de l'île de Baffin près de Lake Harbour, couvre une superficie d'environ 1 269 km<sup>2</sup> presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper. Un plan directeur pour le parc a été élaboré en 1991 et les terres ont été officiellement cédées au gouvernement territorial, pour la création du parc, en 1995. C'est un parc de loisirs aquatiques où on peut faire de la descente en eaux vives, des excursions en canot et en kayak, de la randonnée pédestre, du ski de fond et de la motoneige.

Katannilik s'étend vers le nord à partir de la tête de la baie Pleasant, le long de la côte ouest du détroit d'Hudson (à proximité de Kimmirut), jusqu'à la rive sud de la baie Frobisher, le long de la vallée de la Soper et d'une piste terrestre ancestrale. Le parc déborde la vallée à l'est et à l'ouest et renferme certaines des rivières, gorges profondes, vallées onduleuses, lacs et collines qui constituent le relief du bas-plateau.

Appelée Kuujjuaq (« grosse rivière »), la Soper a été désignée rivière du patrimoine canadien en 1992 pour son importance culturelle dans la vie des Inuit, sa beauté naturelle et ses innombrables possibilités récréatives. Le parc compte quatre associations végétales distinctes, à savoir la toundra buissonnante, la toundra à herbages, la végétation de substrat rocheux/collines et celle de neige tardive; il abrite également des caribous, des renards, des loups, des ours polaires et des oiseaux dont le faucon pèlerin, le faucon gerfaut, le lagopède, l'oie des neiges, le huard, ainsi que des oiseaux de rivage.

Plusieurs petites installations ont été construites dans le parc en 1994, principalement pour assurer la sécurité du public et pour limiter les incidences du camping sauvage et d'autres activités touristiques.

La construction, à Lake Harbour, d'un nouvel édifice servant à la fois de centre d'accueil et de base pour le parc a commencé en 1995. Les expositions ont été conçues et installées en 1997. Ces travaux ont été effectués parallèlement à la restauration de la maison de Dewey Soper et de l'entrepôt qui servira de centre d'art et d'artisanat. Un guide destiné aux amateurs de canotage et de descente en eaux vives sur la rivière Soper a été publié en 1995 en complément du guide sur les sentiers préparé un an auparavant et maintenant disponible en anglais, inuktitut, français et allemand. Parmi les projets prévus dans un avenir rapproché, mentionnons la signalisation des installations de la maison Soper et du centre d'art et d'artisanat ainsi que l'achat et l'installation de panneaux de signalisation à l'extérieur du parc pour indiquer le centre d'accueil.

### **Parc territorial Mallikjuaq**

Situé juste au nord de Cape Dorset, Mallikjuaq (« grosse vague ») a été ainsi nommé d'après les collines arrondies et les profondes vallées de toundra de l'île Mallik, qui rappelaient d'immenses vagues. À 45 minutes de marche de Cape Dorset, on trouve plusieurs sites Thulé et structures de pierre qui remontent à quelque trois millénaires. Il y a également de bons points d'observation qui offrent une vue panoramique des nombreuses îles et du littoral complexe du sud-ouest de l'île de Baffin. On peut aussi y voir de nombreuses fleurs sauvages de la toundra, des caribous, des faucons pèlerins, des harfangs des neiges, des

lagopèdes, des ours polaires, des phoques, des bélugas et même des baleines boréales.

Cette région a souvent été reconnue pour son potentiel de patrimoine naturel et culturel à des fins d'aménagement de parc et de développement touristique. En 1991, une étude de faisabilité recommandait qu'on continue de réclamer le statut de parc pour l'île, en insistant sur les ressources et les activités culturelles. En 1992, des études archéologiques et des études d'interprétation ont été effectuées et des plans ont été élaborés pour l'aménagement d'un sentier de randonnée. Un projet d'histoire orale et une étude sur les toponymes ont suivi en 1993. Parallèlement à des travaux archéologiques exécutés en 1994, une hutte de terre Thulé a été reconstruite. Le MDD a acheté l'ancien édifice de la Baffin Trading Company, qui a été déménagé et restauré pour servir de centre d'accueil du parc. Le MDD entreprendra une importante étude du site, un inventaire environnemental et une évaluation du site/étude de faisabilité sur l'aménagement du parc en 1999 qui seront suivis par l'élaboration d'un plan directeur pour le parc et d'un plan cadre ainsi que de la conception de l'aménagement du lieu et des installations. Un guide du parc en anglais et en inuktitut a également été publié l'an dernier.

### **Parc territorial du mont Pelly**

Le mont Pelly est situé à environ 15 km à l'est de Cambridge Bay. Les rapports sur le tourisme des dernières années ont souligné l'importance du mont Pelly pour les visiteurs, surtout en raison de la proximité de Cambridge Bay, de son paysage de lacs et de montagnes et de sa faune arctique caractéristique. La région est renommée, en particulier, pour la diversité et les quantités d'oiseaux qui y vivent. De nombreux observateurs d'oiseaux sont attirés par

la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans le domaine.

Bien que le mont Pelly ne soit accessible que par une route étroite et raboteuse, c'est déjà la destination la plus importante pour les activités d'une journée proposée par les organisateurs locaux qui veulent donner aux visiteurs une vue d'ensemble de la région de Cambridge Bay. L'organisation de services à réaction et le nombre croissant de paquebots de croisière dans le passage du Nord-Ouest font augmenter le nombre de visiteurs dans la région.

### **Passage du Nord-Ouest et expédition de Sir John Franklin**

Il ne s'agit pas d'un parc au sens traditionnel, mais plutôt d'un effort pour relier des récits à des fins d'interprétation provenant de plusieurs lieux et localités et fonder ces éléments en un tout susceptible d'intéresser les personnes ou les organismes qui étudient les possibilités de croisières et d'autres activités touristiques dans l'Arctique. Les deux sous-thèmes connexes les plus importants à cet égard sont la recherche du passage du Nord-Ouest par les Européens et les recherches menées par plusieurs expéditions afin d'élucider la disparition de l'expédition de Sir John Franklin.

Les sites en cause comprennent l'île Beechey, au large du sud-ouest de l'île Devon, où l'expédition Franklin a passé l'hiver 1845-1846; Port Leopold sur l'île Somerset, où la première expédition de recherche a hiverné en 1848-1849; le cap Hotham et la baie Assistance, près de Resolute, où les expéditions de recherche se sont rendues au début des années 1850. Cambridge Bay et Gjoa Haven sont associés à l'expédition Amundsen, qui a réussi à franchir le passage du Nord-Ouest entre 1903 et 1906. Pour ces endroits et d'autres encore, on



s'efforcera de coordonner l'identification, la protection et l'interprétation des lieux associés aux thèmes du passage du Nord-Ouest et de l'expédition Franklin.

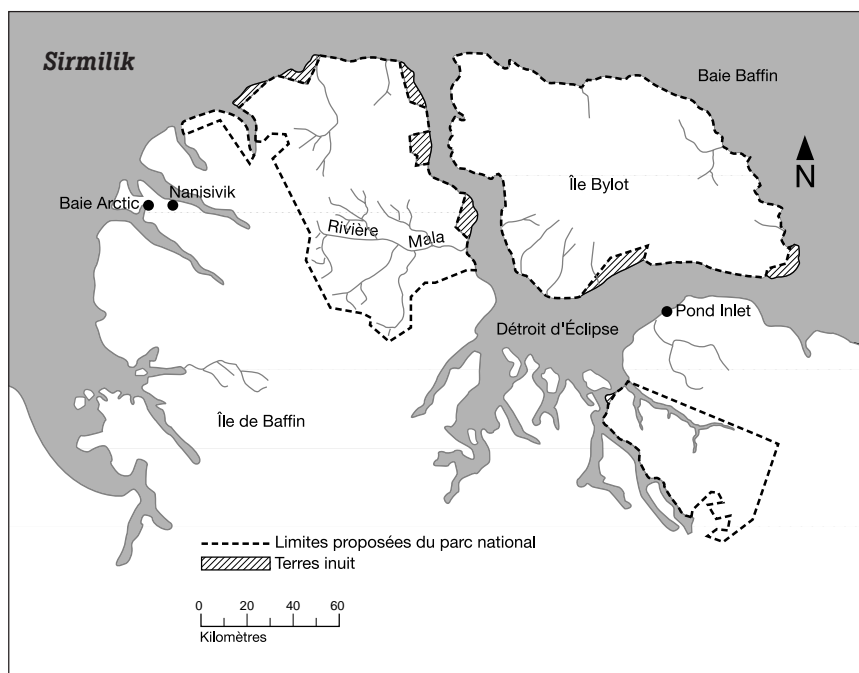
À Gjoa Haven, le parc historique du Passage-du-Nord-Ouest, ouvert en 1988, fait partie de cet aménagement. La signalisation le long du sentier pédestre qui traverse le village, de pair avec l'exposition au complexe du hameau, met l'accent sur l'exploration d'Amundsen et le temps qu'il a passé dans la collectivité. Les projets à venir comptent notamment d'autres travaux de recherche en interprétation, la planification et la conception d'expositions, la rénovation de l'intérieur et de l'extérieur du centre d'accueil.

À Cambridge Bay, le *Bay Maud* d'Amundsen, qui a sombré près de l'emplacement d'origine du village, fait l'objet d'études menées par le *Vancouver Maritime Museum*, à titre de composante historique de son projet sur le passage du Nord-Ouest. Le navire de la GRC, le *St. Roch*, fait également partie du projet; il est représenté graphiquement au centre d'accueil de la côte arctique à Cambridge Bay.

### **Parc territorial Sylvia Grinnell**

Situé à un kilomètre seulement du centre d'Iqaluit, la nouvelle capitale du Nunavut, le parc territorial Sylvia Grinnell permet aux nombreux visiteurs et aux habitants de découvrir facilement le paysage arctique. Ces derniers pourront également voir des spécimens de la flore de l'île de Baffin, dont plusieurs plantes rares comme la woodsie; des éléments de la faune, surtout le caribou et le renard arctique; et son patrimoine culturel, notamment les lieux de pêche ancestraux aux rapides, des cairns de pierres et des ruines de Thulé.

Conformément au plan cadre, les installations du parc ont été agrandies en 1998. Un nouveau



pavillon isolé et une terrasse ont été aménagés. Une plate-forme d'observation surplombant l'étendue d'eau et un sentier y donnant accès à partir de la plate-forme d'observation ainsi que de nouvelles toilettes ont aussi été construits. Les prochains plans d'aménagement comprennent une passerelle entre les parcs territoriaux Sylvia Grinnell et Qaumbaarviit ainsi que l'amélioration de l'accès et l'aménagement d'aires de camp-

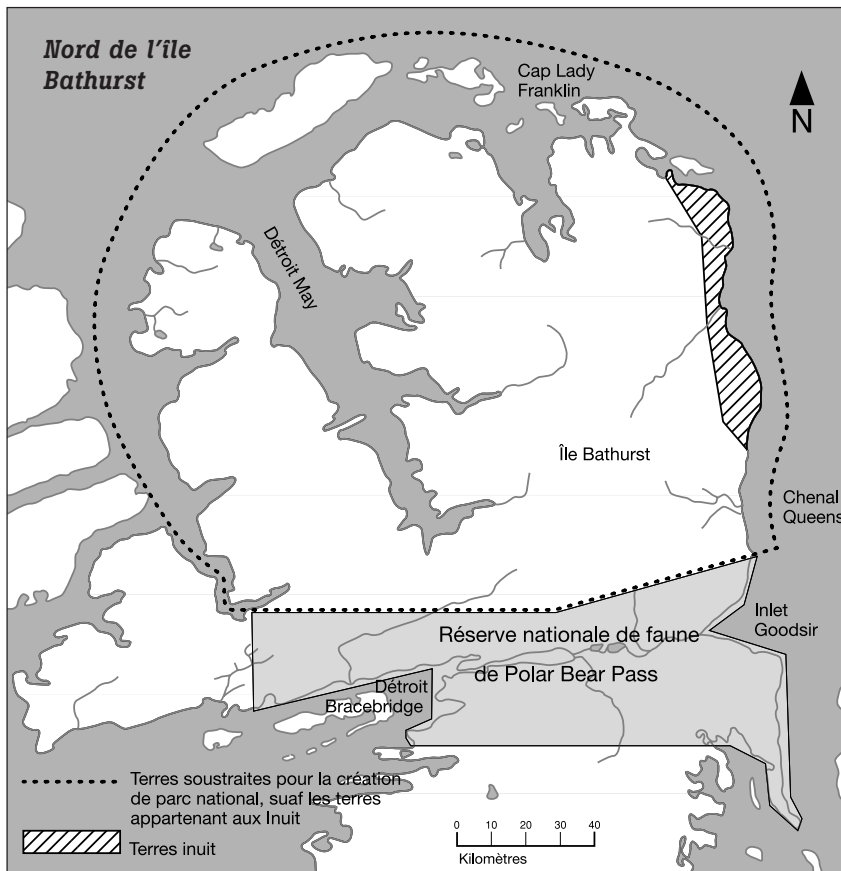
### **Gouvernement du Canada - Parcs Canada - Parcs nationaux**

#### **Parcs nationaux Auyuittuq, de l'Île-d'Ellesmere et de Sirmilik (nord de l'île de Baffin)**

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN)* exige que le gouvernement et les Inuit concluent une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) avant l'établissement de parcs nationaux sur les terres conférées au Nunavut. À l'origine, les dates limites de l'ERAI, telles qu'elles sont

indiquées dans l'*ARTN*, étaient juillet 1995 pour les réserves de parc national de l'Île-d'Ellesmere et Auyuittuq et juillet 1996 pour le projet de parc national du Nord-de-l'Île-de-Baffin (Sirmilik). Ces dates ont été reportées et les parties signataires de l'ERAI, le gouvernement fédéral et la Qikiqtani Inuit Association (QIA), ont mis un terme aux négociations en juin 1998. Au moment de mettre sous presse, l'ERAI était présentée au Cabinet et au conseil d'administration de la QIA pour approbation.

Une seule ERAI couvrira les trois parcs, mais toute disposition se rapportant à un parc en particulier fera l'objet d'articles distincts. Certains articles de l'ERAI s'appliqueront uniquement au parc Sirmilik, car ce parc comprendra la majeure partie du refuge d'oiseaux de l'île Bylot. Le régime de conservation pour le refuge demeurera en vigueur après l'établissement du parc national.



### Nord de l'île Bathurst (Tuktusiuqviauluk)

Le nord de l'île Bathurst représente bien la géologie, la topographie, la végétation et la faune de la région naturelle de l'ouest de l'Extrême-Arctique. C'est un habitat important du caribou de Peary, espèce menacée d'extinction qu'on trouve uniquement dans les îles arctiques canadiennes. En raison des rudes hivers, la population de caribous de Peary a considérablement diminué au cours des dernières années. Une importante aire de mise bas de cette espèce se situe dans la partie nord de l'île Bathurst. L'établissement d'un parc national aiderait à protéger cet habitat essentiel.

En octobre 1996, avec l'appui de la collectivité, du gouvernement des T.N.-O. et de la Qikiqtani Inuit Association (QIA), le premier ministre du Canada a annoncé que les terres néces-

saires à l'établissement du parc étaient réservées en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. Ainsi, d'ici le 1er octobre 2001, aucune tierce partie ne pourra introduire de nouveaux intérêts.

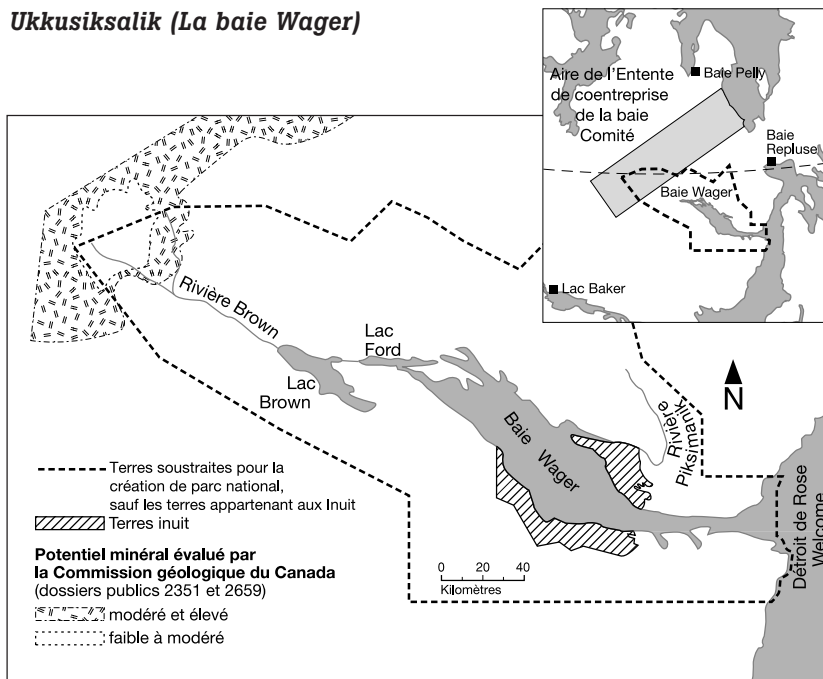
L'île Bathurst est située à côté de la Petite île Cornwallis où se trouve la mine Polaris, la mine de métaux de base la plus septentrionale au monde. Les réserves de la mine diminuent et l'entreprise explore la région pour tenter de trouver de nouvelles réserves et prolonger la vie de la mine. En 1995, des géologues de la Commission géologique du Canada (CGC) ont découvert un nouveau dépôt de plomb et de zinc sur l'île Bathurst (au sud de la région proposée pour le parc). Les rapports préliminaires sur l'évaluation des ressources minérales et énergétiques (ERME) établis par la CGC montrent que certains secteurs du nord de l'île Bathurst situés à l'intérieur des limites

envisagées pour le parc ont un potentiel très élevé pour la minéralisation du plomb et du zinc. Au nord-ouest de l'île Bathurst se trouve le bassin de Sverdrup, qui contient d'importantes réserves de pétrole et de gaz naturel.

Le rapport définitif de l'ERME, qui doit être mis à la disposition du public en 1999, révèle un potentiel élevé à très élevé de gisements de zinc et de plomb sur roches carbonatées, notamment dans la zone de plissements de Cornwallis. Le potentiel de métaux communs sur roches carbonatées et de type Sedex est, quant à lui, jugé moyen à élevé dans les régions de la zone de plissements de Cornwallis et de celle des îles Parry. La région faisant l'objet du rapport a un potentiel important de ressources énergétiques non renouvelables; la zone de plissements des îles Parry présente des conditions géologiques favorables pour le gaz naturel et celle de Cornwallis, pour le pétrole et le gaz. Le potentiel de ressources est jugé moyen et celui du gaz, moyen à élevé, dans de nombreuses fermetures connues de la zone de îles Parry; il est jugé élevé et moyen à élevé pour le pétrole et le gaz dans les mêmes structures de la zone de Cornwallis. De grandes étendues sur les côtés des fermetures cartographiées devraient aussi avoir un potentiel important de ressources énergétiques souterraines.

En 1999, Parcs Canada continuera de travailler avec la population de Resolute, la QIA et d'autres ministères pour terminer l'étude de faisabilité. Un consultant sera embauché pour organiser des réunions et des échanges à Resolute et préparer de l'information sur le potentiel touristique et les marchés de visiteurs. Les renseignements sur la région ont été obtenus dans le cadre d'entrevues avec des chasseurs et des Aînés qui connaissent l'île et au moyen d'études scientifiques. La

## Ukkusiksalik (La baie Wager)



collectivité examinera ces renseignements qui portent notamment sur le potentiel minier, les ressources biophysiques, le potentiel touristique et les sites archéologiques. On organisera un atelier à Resolute pour discuter du potentiel de ressources minières, minérales et pétrolières/gazéifères. En outre, on proposera et on évaluera des limites pour le parc. Les négociations relatives à l'ERAI entre le gouvernement et les Inuit de Resolute pourront commencer dès que l'ERME sera terminée.

### Ukkusiksalik (baie Wager)

Les négociations pour la création d'un parc national à la baie Wager se poursuivent. Conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTM), les gouvernements du Canada et Nunavut ainsi que la Kivalliq Inuit Association, au nom de tous les Inuit, négocient une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) qui établira les conditions suivant lesquelles un parc national peut être aménagé. L'entente portera, notamment, sur les

limites du parc, l'accès, les avantages économiques pour les Inuit, la gestion collective du parc, la gestion des abattages d'urgence des ours polaires, les campements avant-postes et l'accès des Inuit à la pierre à sculpter.

Cette proposition a été faite pour la première fois en 1978. Les consultations publiques ont commencé après la rédaction de l'ARTM et les négociations officielles ont été entreprises en mai 1997. Les parties s'attendent à ce que les négociations prennent fin en 1999.

Ukkusiksalik est représentatif de la région naturelle de la toundra centrale. La baie Wager est au cœur de la proposition de création du parc; il s'agit d'une mer intérieure qui s'étend sur 100 km à l'ouest de la baie d'Hudson. L'aire proposée pour le parc renferme des reliefs extrêmement variés, notamment des eskers, des slikkes, des falaises et des drumlins. Les habitats également fort variés abritent par exemple des caribous, des boeufs musqués, des loups, des lièvres arctiques, des

faucons pèlerins et des faucons gerfauts. Les éléments côtiers sont fort nombreux et la proposition de création du parc renferme un important volet marin. La baie Wager a des marées de huit mètres et leur puissante action crée un impressionnant effet de chute à rebours. Deux étendues d'eau salée sont libres de glace à longueur d'année et contribuent à la richesse de la population de mammifères marins, notamment l'ours polaire, le béluga, le phoque annelé et le phoque barbu. Les ressources culturelles sont importantes : plus de 500 sites archéologiques ont été découverts dans la région et on y a trouvé notamment des pièges à renard, des ronds de tente, des caches de nourriture et des inuksuit. Le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson abandonné au XX<sup>e</sup> siècle et la mission catholique romaine ajoutent à l'histoire humaine de la région et les Inuit des collectivités du Kee-watin continuent de se rendre dans la région pour chasser et pêcher.

## Environnement Canada - Service canadien de la faune

### Nouvelles initiatives et aires de conservation existantes

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut consacre un chapitre complet aux aires de conservation, incluant les réserves nationales de faune et les douze refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) administrés par le Service canadien de la faune (SCF). En vertu de cet accord, les parties concernées doivent négocier une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) pour la plupart des aires de conservation et élaborer des plans directeurs pour toutes les aires. Le SCF travaille à l'heure actuelle à l'élaboration des ERAI et des plans directeurs pour les réserves nationales de faune de Nirjutiqavvik et Igaliqtuuq décrites ci-après. Il discute également avec Nunavut Tunngavik Inc. pour trouver des façons de conclure des ERAI applicables aux ROM du Nunavut.

Le SCF a identifié des sites prioritaires en ce qui concerne la protection des habitats fauniques essentiels. Les collectivités ont désigné d'autres sites à protéger par les lois qui relèvent du SCF. Le déroulement de ces nouveaux projets est également décrit ci-après.

### Réserve nationale de faune d'Igaliqtuuq

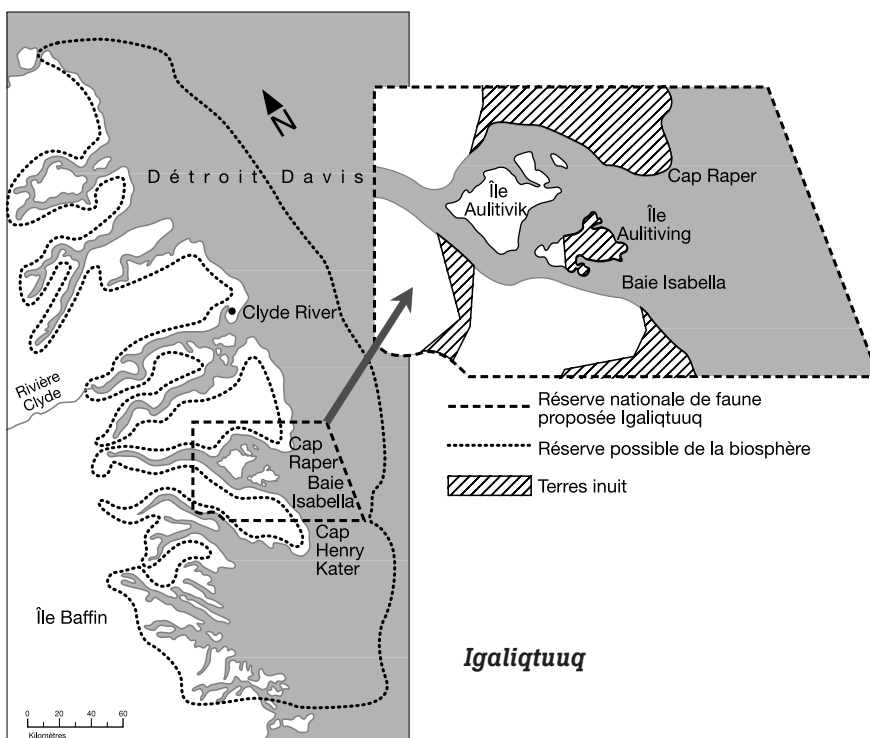
En 1992, la collectivité de Clyde River proposait la création de la réserve nationale de faune (RNF) d'Igaliqtuuq afin de protéger un important habitat de baleines boréales dans la baie Isabella, à l'île de Baffin. Les limites d'Igaliqtuuq ont été approuvées par le Conseil de gestion de la faune du Nunavut en juin 1994. Un comité de planification composé de représentants de la Hunters and Trappers Organization (HTO) de Nangmoutaq et des ministères fédéraux et territoriaux ont élaboré une ébauche du plan directeur de la RNF. En septembre 1997, la HTO et les gouvernements fédéraux et territoriaux

entamaient les négociations de l'ERAI. Une ébauche a été produite en février 1998. Le SCF demande actuellement des fonds pour parachever l'ERAI. Les dernières négociations devraient débuter au printemps ou à l'été 1999. C'est alors que le processus de désignation officielle de la RNF commencera.

### Réserve nationale de faune de Nirjutiqavvik

L'île Coburg et les eaux qui l'entourent ont été déclarées réserve nationale de faune (RNF) le 30 août 1995. La RNF, située au large de la pointe sud-est de l'île d'Ellesmere, est l'une des plus importantes aires de nidification d'oiseaux de mer de l'Arctique canadien. Jusqu'à 385 000 marmettes de Brünnich, mouettes tridactyles, fulmars boréaux et guillemots à miroir nichent sur les falaises de la côte sud de l'île Coburg et sur le monument de la princesse Charlotte, petite île située près de la colonie de l'île Coburg. La proximité de l'île Coburg et des ouvertures permanentes dans la banquise (polynies) dans la baie de Baffin et dans le détroit de Lady Ann offre des sources de nourriture abondante pour les oiseaux et un habitat intéressant pour l'ours polaire, le phoque annelé et le phoque barbu, le morse, le narval et le béluga en migration.

Un comité de gestion spécial composé de représentants de Grise Fiord, du SCF et du ministère du Développement durable a fixé les buts et les objectifs du plan directeur de la RNF. Les travaux ont toutefois été suspendus d'ici l'adoption de l'ERAI. À la fin de 1997, la Qikiqtani Inuit Association (QIA) a obtenu le statut d'organisation inuit désignée afin de négocier une ERAI pour Nirjutiqavvik. Après des discussions préliminaires avec le SCF, la QIA a décidé de reporter le début des négociations après l'adoption de l'ERAI pour Igaliqtuuq.



En juillet 1998, la Hunters and Trappers Organization (HTO) d'Iviq (Grise Fiord) a terminé le nettoyage de l'ancienne station de recherche sur les polynies des eaux du Nord dans l'île Coburg. Une première évaluation environnementale a été effectuée en 1996. À la suite des travaux réalisés en 1997, la HTO a fait brûler la centaine de fûts de carburant qui se trouvaient sur le site et les a empilés pour qu'ils soient enlevés. En 1998, on a enlevé les ordures qui avaient été empilées l'année précédente. Ces projets ont été financés conjointement par le programme des contaminants *Action 21* d'Environnement Canada et la HTO d'Iviq.

Les études de base des colonies d'oiseaux marins très importantes de la RFN ont commencé au début des années 1970 et se poursuivent encore aujourd'hui. Une équipe de cinq chercheurs sur les oiseaux marins

du SCF est allée à l'île Coburg en juillet et août 1997 et 1998. Les chercheurs ont fait des études écologiques sur les mouettes tridactyles, les marmettes de Brünich et les goélands bourgmestres. Ils ont recueilli des données sur la reproduction et l'alimentation de ces oiseaux, la façon dont les parents nourrissent leurs petits et d'autres aspects de la biologie de la reproduction de ces espèces. Ces données seront comparées à celles qui ont été recueillies dans une colonie d'oiseaux marins similaire à l'île Hakluyt, au Groenland. Les travaux effectués à l'île Coburg font partie d'un projet de recherche international portant sur la biologie et l'océanographie des polynies des eaux du Nord (situées juste à l'est de l'île Coburg).

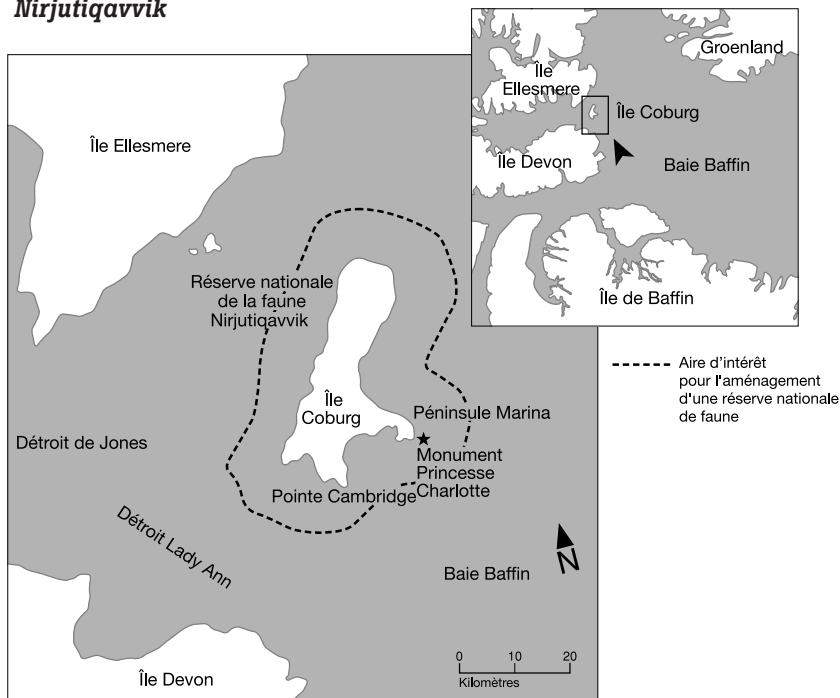
## Labrador

Parcs Canada étudie deux régions intéressantes pour l'aménagement d'un parc national au Labrador - les monts Torngat à l'extrême nord et la région des monts Mealy au centre du Labrador.

La région des monts Torngat, située dans la région naturelle 24 au nord de la limite des arbres, a été utilisée par les Inuit et leurs ancêtres pendant des milliers d'années. C'est une réserve naturelle arctique spectaculaire composée de montagnes escarpées, de douces vallées, de fjords et de falaises abruptes donnant sur la mer du Labrador. Les discussions se poursuivent relativement à l'établissement d'une réserve de parc national lorsque les revendications territoriales pertinentes des Autochtones auront été résolues.

La région des monts Mealy, qui représente la région naturelle 21, touche le littoral sud de la baie Hamilton, vaste mer fermée couvrant plus de 150 kilomètres de l'océan Atlantique jusqu'au Labrador. Les divers milieux de cette région formée de toundra, de vastes hautes-terres, de tourbières, de forêts boréales et de rivières sauvages ont assuré la survie de nombreuses générations de peuples autochtones. Parcs Canada, la province de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que des groupes autochtones prévoient le lancement officiel d'une étude de faisabilité sur l'établissement d'un parc national dès que les intéressés seront en mesure de le faire.

### Nirjutiqavvik



## Législation

### **Agence Parcs Canada**

Le 21 décembre 1998, Parcs Canada est officiellement devenu l'Agence Parcs Canada en vertu de la *Loi* du même nom. Deux rondes de consultations auprès du public canadien ont permis d'élaborer cette loi.

L'Agence continuera d'assurer la gestion et le développement des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires patrimoniales protégées connexes ainsi que des aires marines nationales de conservation du Canada. Elle continuera également d'assurer un excellent service aux Canadiens et Canadiennes ainsi qu'au quelque 24 millions de visiteurs qu'elle dénombre chaque année.

Sous la direction de la ministre du Patrimoine canadien, l'Agence Parcs Canada continuera d'être comptable aux Canadiens et Canadiennes et au Parlement.

### **Aires marines de conservation**

Le 11 juin 1998, le projet de loi C-48, *Loi sur les aires marines de conservation*, a été présenté à la Chambre des communes. Ce projet de loi autorise l'établissement et la gestion d'aires marines de conservation dont l'objectif est de protéger et de conserver une variété de milieux aquatiques.

Parcs Canada s'intéresse aux aires marines de conservation dans le Nord et, depuis longtemps, à la région du détroit de Lancaster.

### **Loi sur les parcs nationaux**

Au moment de mettre sous presse, le gouvernement vient de présenter le projet de loi C-70 visant à créer une nouvelle *Loi sur les parcs nationaux* qui comprendra certains projets nouveaux et importants. Citons, à ce chapitre, l'établissement officiel du parc national Aulavik dans la région visée par le règlement des revendications territoriales des Inuvialuit de même que le parc national Wapusk (basses-terres de la baie d'Hudson au Manitoba), le parc national du Gros-Morne et la réserve de parc national Pacific Rim (Colombie-Britannique). Le projet de loi sur les parcs nationaux renferme également un certain nombre de mesures administratives et rationalise les dispositions découlant des nombreuses modifications apportées au fil des ans.

L'adoption du projet de loi facilitera l'établissement de nouveaux parcs et de nouvelles réserves tout en permettant au Parlement d'examiner les nouvelles propositions d'aires protégées. La loi est particulièrement importante dans le Nord du Canada parce qu'elle permettra la poursuite des activités ancestrales d'exploitation des ressources conformément aux ententes sur la revendication territoriale globale, aux droits conférés par les traités et aux ententes d'établissement des parcs. Des pénalités plus sévères seront imposées aux braconniers et le trafic de certaines espèces protégées de la faune sera désormais considéré comme une infraction en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*.

## Elizabeth M. Seale

Il y a huit ans, Mad. Seale produisait le premier numéro de *Nouveaux parcs dans le Nord*. Il s'agissait de 12 courtes pages qui traitaient des nouveaux parcs et des projets patrimoniaux connexes relevant du ministère du Développement économique et du Tourisme (gouvernement des T.N.-O.) et de Parcs Canada. En 1993, elle ajoute au bulletin les projets de conservation du Service canadien de la faune et du ministère des Parcs et des Loisirs de plein air (gouvernement du Yukon). Au cours des six années suivantes, Mad. Seale invite les gouvernements territoriaux (aujourd'hui au nombre de trois), les ministères fédéraux et les organismes culturels autochtones créés en vertu des revendications territoriales à lui transmettre des articles, ce qui donne le produit que nous avons aujourd'hui. Elle souhaitait obtenir la participation d'organismes internationaux, des États-Unis et du Groenland. Un jour, peut-être ...

Elizabeth quittera notre petite équipe cet automne pour occuper son nouveau poste de directrice de Parcs Canada au Nunavut. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ce nouveau cheminement d'une carrière déjà bien remplie à Parcs Canada. Un pas de plus vers le Groenland ...

# Pour obtenir de plus amples renseignements ...

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* auprès des services suivants :

## **Parcs territoriaux et rivières du patrimoine des T.N.-O.**

Ressources, Faune et  
Développement économique  
Parcs et Tourisme  
Gouvernement des T.N.-O.  
Case postale 1320  
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9  
www.rwed.gov.nt.ca  
À l'attention de : Barry Stoneman  
Coordonnateur, Services et  
Promotion  
Téléphone : (867) 873-7385  
Télécopieur : (867) 873-0163  
Courriel :  
barry\_stoneman@gov.nt.ca

## **Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Nunavut**

Ministère du Développement  
durable  
Division des parcs, du commerce  
et du tourisme  
Gouvernement du Nunavut  
Case postale 1870  
Iqaluit (T.N.-O.) X0A 0H0  
www.rwed.gov.nt.ca  
À l'attention de :  
Richard Wyma  
Directeur, Parcs et aires de  
conservation  
Téléphone : (867) 979-5121  
Télécopieur : (867) 979-6026  
Courriel :  
rwyma@gov.nu.ca

## **Ressources culturelles des T.N.-O.**

Éducation, Culture et Emploi  
Direction générale de la culture et  
du patrimoine  
Centre du patrimoine septentrional  
du Prince de Galles  
Gouvernement des T.N.-O.  
Case postale 1320  
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9  
www.pwhnc.learnnet.nt.ca  
À l'attention de :  
Boris Atamanenko  
Directeur, Programmes  
communautaires  
Téléphone : (867) 920-6370  
Télécopieur : (867) 873-0205  
Courriel :  
boris\_atamanenko@ece.learnnet.nt.ca

## **Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Yukon**

Richesses renouvelables  
Parcs et loisirs de plein air  
Gouvernement du Yukon  
Case postale 2703  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
www.gov.yk.ca  
À l'attention de : Dave Ladret  
Agent de projets spéciaux  
Téléphone : (867) 667-3595  
Télécopieur : (867) 393-6223  
Courriel :  
dave.ladret@gov.yk.ca

## **Lieux historiques du Yukon**

Tourisme  
Direction du patrimoine  
Gouvernement du Yukon  
Case postale 2703  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
www.touryukon.com  
À l'attention de : Doug Olynyk  
Coordonnateur des lieux  
historiques  
Téléphone : (867) 667-5295  
Télécopieur : (867) 667-8023  
Courriel :  
doug.olynyk@gov.yk.ca

## **Parcs nationaux et lieux historiques nationaux**

Parcs Canada  
Case postale 1166  
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N8  
parks canada.pch.gc.ca  
À l'attention de : Les rédacteurs  
Nouveaux parcs dans le Nord  
Téléphone : (867) 669-2820  
Télécopieur : (867) 669-2829  
Courriel :  
newparksnorth@pch.gc.ca

## **Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de faune**

Territoires du Nord-Ouest  
Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
Division de la conservation dans le  
Nord  
Pièce 301, 5204 - 50e Avenue  
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 1E2  
www.mb.ec.gc.ca  
À l'attention de : Vicky Johnston  
Biologiste (habitat), T.N.-O.  
Téléphone : (867) 669-4767  
Télécopieur : (867) 873-8185  
Courriel :  
vicky.johnston@ec.gc.ca

## **Aires marines protégées**

Ministère des Pêches et Océans  
501, croissant University  
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6  
www.ncr.dfo.ca  
À l'attention de : Jack Mathias  
Coordonnateur, Mise en  
oeuvre de la Loi sur les  
océans  
Téléphone : (204) 983-5155  
Télécopieur : (204) 984-2403  
Courriel :  
mathiasj@dfo-mpo.gc.ca

Tous les organismes mentionnés ont contribué à cette publication. Notre objectif est d'offrir une seule publication annuelle pratique et économique à tous ceux qui suivent de près les questions de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord.

Nous recevrons avec plaisir vos observations que vous voudrez bien communiquer aux rédacteurs à l'adresse ci-dessus de Parcs nationaux et lieux historiques nationaux.



